

Rapport Financier 2025

**Être le bancassureur, mutualiste,
de plein exercice, à dimension humaine,
acteur du développement
de son territoire et du Crédit Mutuel.**



Crédit  Mutuel
— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES	2
I. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE.....	2
A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	2
B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	2
C. CORRECTION D'ERREUR	8
D. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE.....	10
E. EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE	11
II. ACTIVITE COMMERCIALE.....	11
A. EPARGNE	11
B. CREDITS.....	13
C. ASSURANCE IARD	14
III. ANALYSE DU BILAN.....	15
A. DERIVES.....	15
B. ACTIF	16
C. PASSIF.....	20
D. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	21
E. RECAPITULATIF DES RESULTATS NETS PART DU GROUPE IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS.....	23
F. CONTRIBUTION DES FILIALES	24
IV. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES.....	25
A. CAPITAUX PROPRES	25
B. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES.....	25
C. RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES.....	32
V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	32
VI. BILAN ET PERSPECTIVES	32
LISTE DES MANDATS DE LA FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE MAINE- ANJOU ET BASSE-NORMANDIE	34
ELEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES	40
I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025.....	40
A. BILAN CONSOLIDE.....	40
B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	44
C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	46
D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	48
II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	49
A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	49
B. REFERENTIEL COMPTABLE	49
C. PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE.....	52
D. DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS	74
E. AUTRES INFORMATIONS	105
III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	109

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation légale d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

I. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Euro-Information	7,61%	7,61%	M.E.E.	Société informatique
FCT Zephyr II	50,0%	50,0%	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat
A.I.A.C. ⁽¹⁾	99,37%	99,37%	I.G.	Solutions de développement de l'économie associative
HelloAsso	99,42%	98,79%	I.G.	Solutions de paiements pour les associations
Volney Assurances	100,0%	100,0%	I.G.	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	I.G.	Société de portage foncier
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement
Volney Développement	90,0%	90,0%	I.G.	Société de capital risque
Volney Habitat	100,0%	100,0%	I.G.	Société d'investissement immobilier
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant des immeubles de placement
Volney Sainte-Anne	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement

⁽¹⁾ Au cours de l'année 2025, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a échangé ses actions HELLOASSO contre des actions « Alliance pour l'Initiative Associative et Citoyenne » (SAS AIAC), société créée le 08/07/2025 ; elle détient donc désormais la SAS HELLOASSO de manière indirecte à hauteur de 98,7927%.

B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2025 du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a été marqué par les événements suivants :

↳ **Apport en nature d'actions ordinaires ACM Iard au Groupe des Assurances du crédit Mutuel (GACM)**

En date du 24 Mars 2025, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (Groupe MABN) et le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) ont signé un traité d'apport en nature par lequel l'apporteur (Groupe MABN) s'est engagé à faire apport à la société bénéficiaire (GACM) de l'ensemble des actions ACM IARD qu'il détenait en échange d'actions GACM, avec effet rétroactif au 01/01/2025.

Le nombre d'actions ordinaires détenues par le Groupe MABN avant l'opération était le suivant :

Sociétés émettrices	Quantité	Valeur nominale unitaire	Prix de revient
ACM IARD	437 329	16,00€	16 690 999,46€
GACM	5 920 499	15,50€	143 557 110,27€

A titre de rémunération de cet apport, le GACM a émis au profit du Groupe MABN 650 335 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 15,50€.

Valorisation apport	Augmentation de capital GACM			Soulte abandonnée par l'apporteur
	Nb actions	Valeur nominale	Prime d'apport	
106 806 510,54€	650 335	15,50€	96 726 210,85€	106 806 403,35€

Cette opération, approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du GACM du 25 Avril 2025 et validée par le conseil d'administration de la CFCM MABN du 22 Mars 2025, s'est traduite par la comptabilisation d'une plus-value de cession de 90 115 403,89€ dans les comptes du Groupe MABN, gérée fiscalement en sursis d'imposition conformément aux termes énoncés à l'article 7 du traité d'apport en nature.

Avec 6 570 834 actions ordinaires GACM désormais détenues, le taux de contrôle du Groupe MABN est passé de 7,3945% à 8,1386%.

↳ **Forward Looking National (« FLN »), Overlays nationaux et Forward Looking Régional (« FLR »)**

En normes IAS39 et à l'instar des processus mis en place en normes CNC, le CM MABN procédait, d'une part à la dépréciation individuelle des « prêts et créances », et d'autre part, à un provisionnement « collectif ». Cela s'inscrivait dans le cadre d'un processus national. En 2011, le Groupe a mis en place des provisions sectorielles. Le processus de décision et d'évaluation de ces provisions étaient les mêmes que ceux définis dans le cadre des normes CNC.

Depuis le 1er janvier 2018, suite à la mise en application d'IFRS9, le CM MABN reprend l'ensemble du processus de comptabilisation de correction de valeur pour pertes, au titre des pertes de crédits attendues pour les instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables.

A ce titre, le Groupe applique les critères nationaux d'affectation des contrats en Stage 1, Stage 2 et Stage 3 ainsi que les paramètres nationaux de détermination de la correction de valeur pour pertes intégrant l'ajustement « Forward Looking National » (« FLN »).

Ces règles nationales ont fait l'objet des évolutions suivantes :

✓ **Définition de la frontière entre Stage 1 et Stage 2**

L'augmentation significative du risque de crédit (« SICR » pour « Significant Increase in Credit Risk »), si elle est avérée, déclenche le transfert du Stage 1 vers le Stage 2. Pour la mesure de ce « SICR », on s'appuie sur la comparaison de la Probabilité de défaut à l'octroi et à la date d'arrêt (Corporate de masse et Retail). Depuis 2023, la définition de la frontière Stage 1 / Stage 2 repose règles suivantes :

- Le seuil de risque faible, en deçà duquel aucun transfert en Stage 2 n'est possible, est basé sur une valeur de probabilité de défaut de 0,30% ;
- L'adoption d'une frontière à « PD x 3 » est toujours d'actualité ; ainsi, toute progression supérieure à Min (PD + 400BP ; PD x 3) déclenche le passage en Stage 2.

✓ **Composantes forward looking**

• **Modification de la pondération des scénarios**

Pour mémoire, la dimension prospective intégrée dans les paramètres de calcul s'articule autour de trois scénarios :

- **Scénario pessimiste** (majoration des probabilités de défaut de la plus forte variation constatée historiquement, soit pendant la crise financière de 2008-2009) ;
- **Scénario neutre** (projection des dernières probabilités de défaut à partir d'un modèle macro-économique) ;
- **Scénario optimiste** (prolongement de la tendance baissière des probabilités de défaut)

La pondération du scénario pessimiste a été ajustée au 31/12/2025 :

	2021	2022	2023	2024	2025
Scénario pessimiste	75%	80%	30%	25%	25%
Scénario neutre	24%	19%	60%	70%	70%
Scénario optimiste	1%	1%	10%	5%	5%

- **Intégration de variables macro-économiques prévisionnelles**

En 2023, l'approche prospective définie ci-dessus a intégré des variables macro-économiques projetées (dont Taux de chômage, PIB, TEC10 et Euribor 3 mois). En 2025, la robustesse méthodologique et statistique du dispositif d'ajustement forward looking des probabilités de défaut sur le portefeuille HDP (High Default Portfolio) a été améliorée en renforçant la cohérence économique des modèles de projection.

Le Groupe Crédit Mutuel a décidé d'enrichir cette modélisation par un provisionnement national complémentaire s'appuyant sur deux « Overlays » :

- ✓ Un « **overlay pour risque de modèle** », qui se traduit par l'application d'un facteur multiplicatif défini par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie au niveau de sa valeur plancher, soit :
 - 1,05 (contre 1,1 au 31/12/2024 compte tenu des améliorations de modélisation évoquées plus haut) pour les algorithmes de cotation du Portefeuille HDP (High Default Portfolio), sauf pour l'algorithme Promotion Immobilière qui n'est plus concerné par cet overlay ;
 - toujours 1,05 pour l'algorithme de cotation « Grands Comptes » du Portefeuille LDP (Low Default Portfolio) ; pas d'application de ce facteur multiplicatif aux autres algorithmes de cotation du Portefeuille LDP, soit « Souverains », « Collectivités », « Banques » et « Financements spécialisés »).
- ✓ Un « **overlay pour risque sectoriel climatique** », qui se traduit par une majoration croissante des probabilités de défaut sur l'échelle de maturité des encours liés aux secteurs NACE suivants, **limité aux contrats du Stage 2** :
 - A01 Culture et production animale, chasse et services annexes
 - C23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
 - C24 Métallurgie
 - C19 Cokéfaction et raffinage
 - D35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
 - H49 Transports terrestres et transport par conduite
 - H50 Transport par eau
 - H51 Transports aériens

Sur le périmètre du Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie, ces « overlays » génèrent le complément de provisionnement suivant :

	Risque de modèle	Risque sectoriel climatique	Total
Overlays (K€)	1 864	788	2 652

De plus, par souci de prudence et de cohérence avec le management des risques, le CM MABN complète le « Forward Looking National » avec un « **Forward Looking Régional** » (« **Complément FLR** »).

L'ajustement « Forward Looking Régional » permet d'incrémenter des particularités régionales, dont le processus national ne tient pas compte. Il s'appuie sur des données tant externes qu'internes pouvant impacter significativement les portefeuilles d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Il permet au management de la banque de définir des facteurs d'aggravation du risque liés intrinsèquement aux particularités du territoire de la banque ou aux portefeuilles de crédit.

Le processus « Forward Looking Régional » est placé sous la responsabilité du Comité Risque Fédéral présidé par le management de la banque qui va :

- s'appuyer, dans une logique d'analyse multifactorielle et globale, sur une série d'informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs ;
- déterminer les facteurs de risque sous-estimés par le processus national ;
- apprécier, au vu des informations qualitatives et quantitatives produites notamment par le service Risques Engagements Réseaux, l'ampleur de la variation du risque de défaillance à date de clôture, et fixer en conséquence, le niveau de majoration nécessaire à apporter aux paramètres nationaux pour tenir compte des spécificités propres au portefeuille crédit du CM MABN.

Après analyse du contexte économique régional, des expositions du groupe MABN et après avoir pris connaissance des scénarios du « Forward Looking National », le Comité Risque Fédéral a décidé de détériorer les paramètres sur les expositions suivantes :

- exposition aux risques du secteur des professionnels :
 - Automobile

- Bâtiment Travaux Publics
- Petits commerces et immobilier rattaché
- exposition aux risques du secteur agriculture
- exposition aux risques du secteur de l'immobilier résidentiel

L'analyse des informations et des portefeuilles de l'établissement amène les commentaires suivants :

• Agriculture

Au niveau national comme régional, l'agriculture est un secteur qui connaît peu de défaillances (2,5% au niveau national selon les données Altarès) ; néanmoins les défaillances augmentent de façon significative en 2025 (+15,8% contre +3,1% tous secteurs confondus) après une hausse de +13,4% en 2024. Les régions Normandie et Pays de Loire connaissent des évolutions très disparates avec une baisse de 47,0% pour la première et une progression de 57,3% pour la seconde.

Sur le territoire MABN, à forte dominante rurale, le secteur agricole a connu 39 défaillances en 2025. Au global, les encours Douteux et Contentieux sur ce secteur (codes NACE « 01-Culture et production animale ») représentent 1,90% des encours contre une moyenne de 2,68% sur les marchés des professionnels et des entreprises. Ce secteur est donc moins risqué que la globalité du portefeuille. Cependant, avec un encours de 1.418M€, l'agriculture représente une activité significative au niveau du Groupe MABN.

Le poids de l'agriculture sur notre territoire et dans notre portefeuille nous conduit à maintenir le secteur sous surveillance et une ligne de provisionnement au titre de l'exercice 2025. Au regard de la conjoncture actuelle mais également des perspectives dégradées sur le secteur agricole et de la remontée des risques associés (augmentation des encours sur la strate D+ à E+), le CMMABN fait le choix en 2025 d'opérer un stress de la probabilité de défaut sur le secteur. La LGD demeure stressée pour tenir compte d'une valorisation moins favorable des biens agricoles dans une situation, devenue structurelle, de baisse du nombre d'exploitations agricoles.

• Automobile

Au niveau national et régional, les défaillances d'entreprises sur le secteur du commerce et de la réparation de véhicules progressent de 7,6% (progression de 3,1% tous secteurs confondus). L'augmentation est moins significative en Normandie et Pays de Loire (respectivement baisse de 8,7% et hausse de 7,6%).

Avec 49 défaillances sur le territoire MABN (contre 34 en 2024 et 30 en 2023), le secteur du commerce et de la réparation automobile demeure un secteur qui présente une sinistralité forte.

Au global, les encours Douteux et Contentieux sur ces secteurs (codes NACE 29 Industrie automobile et 45 Commerce et réparation d'automobile) représentent 4,09% des encours contre une moyenne de 2,68% sur les marchés des professionnels et des entreprises. Ce secteur est donc plus risqué que la globalité du portefeuille.

L'année 2025 confirme les difficultés d'un secteur en pleine mutation technologique et qui fait face aux difficultés économiques des ménages et des entreprises pour qui l'investissement automobile est une charge conséquente. Nous percevons ces difficultés auprès de nos clients sous-traitants, chahutés pour une partie d'entre eux par la transition vers l'électrique. Nous notons également des expositions sur le domaine de la distribution, avec la aussi une grande partie de nos inquiétudes :

- Fort mouvement de concentration des acteurs (parfois en multi-marques) avec des niveaux d'endettements importants pour les concessionnaires repreneurs notamment du fait de valorisation haut de fourchette ;
- Exigences de constructeurs automobiles dans les coûts au M² de concessions avec là aussi un endettement immobilier important ;
- Réduction à terme des interventions de réparation suite à la bascule sur l'électrique, gestion de stocks VO qui peut s'avérer complexe dans son écoulement enfin des réflexions et innovations de rupture en terme du circuit de distribution sans implantations physiques ; arrivée des constructeurs chinois qui en ce début d'année ont choisi de lancer leurs offensives en proposant des modèles électriques mais aussi hybrides qui rivalisent avec les marques bien installées (ex : BYD ou encore Motors).

Le constat du taux de défaut sur notre portefeuille et les difficultés sur ce secteur nous conduisent à maintenir le secteur sous surveillance et à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2025.

- **Bâtiment et Travaux Publics (BTP)**

Au niveau national, défaillances ont baissé de 3,2% sur le secteur de la construction en 2025 (incluant les activités du bâtiment et de l'immobilier) après une progression de 26,4% en 2024 (données Altarès). Le secteur représente 24,8% des défaillances sur le territoire national.

Si la région administrative Normandie voit son niveau de défaillance reculer (-0,5% par rapport à 2024), la région Pays de Loire connaît une très forte progression du nombre de défaillances en 2025 (hausse de 35,4%).

Sur notre secteur géographique (départements représentant le territoire du CM MABN), le secteur du BTP représente 17% des défaillances (poids stable depuis 4 ans).

Au global, les encours Douteux et Contentieux sur ce secteur (codes NACE « 41-construction de bâtiments », « 42-Génie civil » et « 43-Travaux de construction spécialisés ») représentent 4,79% des encours contre une moyenne de 2,68% sur les marchés des professionnels et des entreprises. Ce secteur est donc sensiblement plus risqué que la globalité du portefeuille.

Le secteur du bâtiment sort lentement de la crise traversée en 2024. Si le redémarrage semble initié dans le secteur du neuf, les niveaux d'activités demeurent en deçà des niveaux préalablement atteints. Les difficultés de certains acteurs de promotion immobilière sur le territoire témoignent de la fragilité du secteur et peuvent se répercuter sur les acteurs locaux du bâtiment. En témoigne le nombre de défaillances dans la région Pays de Loire. Le secteur affiche par ailleurs une sinistralité plus importante comparativement aux autres secteurs dans le portefeuille de crédits du CM MABN. Le poids de ce secteur, significatif pour le CM MABN, nous conduit à maintenir une ligne de provisionnement spécifique au titre de l'exercice 2025.

- **Petit commerce de proximité**

Selon les données Altarès, au niveau national, les défaillances baissent de 2,9% en 2025 pour le petit commerce. Elles augmentent néanmoins sur les deux régions administratives des Pays de Loire et de Normandie, respectivement de 4,7 et 3,0%. Les défaillances progressent de +8,3% pour le CHR (Café, Hôtellerie, Restauration) au niveau national contre 3,1% de progression tout secteur confondu. La progression des défaillances est de 19,5% en région Pays de Loire et de 1,4% en région Normandie.

Sur notre secteur géographique (départements représentant le territoire du CM MABN), selon nos données internes, les défaillances sur les codes NACE sélectionnés dans le secteur petit commerce représentent 44% (42% des défaillances sur notre clientèle). Ce taux constaté sur le territoire d'implantation du CM MABN est sensiblement supérieur au niveau national, où la proportion de défaillances sur les secteurs du commerce de détail et du CHR représente 25%.

Au global, les encours Douteux et Contentieux sur ces secteurs (codes NACE « 47-Commerce de détail » à l'exception de l'automobile, « 55-Hébergement » et « 56-Restauration ») représentent 4,39% des encours contre une moyenne de 2,82% sur les marchés des professionnels et des entreprises. Ce secteur est donc sensiblement plus risqué que la globalité du portefeuille.

L'exposition demeure forte et sensiblement plus risquée que la moyenne de notre portefeuille sur les secteurs du petit commerce et du CHR, si nous observons à la fois les encours déclassés et le niveau de défaillances dans notre portefeuille de crédit. La ruralité de notre territoire de chalandise explique en grande partie cette surreprésentation du secteur dans les entreprises en difficulté. La vitalité des commerces de proximité dans les petites villes et de taille moyenne de notre territoire reste un véritable défi dont se sont emparés les pouvoirs publics (dispositifs Cœur de ville, Petites Villes de Demain notamment). Les difficultés du secteur du commerce peuvent s'étendre localement aux centres commerciaux où apparaissent désormais des cellules commerciales vides. Ces éléments nous conduisent à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2025.

- **Habitat**

Les indicateurs de risque sur le crédit habitat et le coût du risque demeurent faibles sur le secteur habitat ; cela nous conduit à ajuster la vision du provisionnement sectoriel sur l'immobilier. Le backtesting met

en évidence qu'en dépit d'une conjoncture morose, le risque avéré sur le crédit immobilier demeure contenu. L'ajustement du provisionnement vise à couvrir certains facteurs de vulnérabilité résiduels liés notamment aux particularités du territoire de chalandise du CM MABN.

En premier lieu, le provisionnement sur le secteur de l'immobilier vise à couvrir le risque lié à la valorisation des biens situés en territoire rural, a fortiori pour les biens ayant fait l'objet de travaux. Sur des projets pour lesquels la LTV actualisée est significative, le recouvrement en cas de difficultés de l'emprunteur peut s'avérer moins important qu'escompté. Ce constat est réalisé notamment pour les dossiers analysés en comité contentieux. En effet, en territoire rural, la profondeur du marché peut être fortement limitée avec une attractivité du territoire limitée pour de potentiels acheteurs, un nombre de transactions faible, des biens qui ne correspondent pas aux attentes des acheteurs (notamment avec des biens anciens qui ne présentent pas une bonne performance énergétique). Ce manque de liquidité sur ce marché peut également venir augmenter le nombre de ventes forcées. Le provisionnement sur cette typologie de vulnérabilité se traduit par un stress de la LGD (les PD des emprunteurs ne sont pas stressées).

En second lieu, nous conservons un provisionnement qui vise à couvrir une hausse potentielle des défauts sur la clientèle porteuse des prêts immobiliers. La clientèle demeure exposée au risque de perte de revenus lié à la remontée du chômage, accentué sur une zone de chalandise rurale où le retour à l'emploi peut s'avérer plus long et plus difficile. La hausse des défaillances d'entreprises peut se répercuter sur les ménages avec la diminution du recours au personnel intérimaire, les destructions d'emploi, voire les fermetures de site. Dans cette optique et sur ce ciblage, le stress consiste à augmenter les PD, ainsi que les LGD.

La situation actuelle nous conduit à maintenir la ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2025 et l'adaptant aux constats effectués sur le portefeuille de crédits immobiliers, en ciblant la couverture des risques liés à une mauvaise évaluation des biens pris en garantie sur des territoires ruraux ainsi que les ménages les plus fragiles susceptibles d'éprouver des difficultés financières, en cas de baisse de revenus et/ou d'augmentation de charges.

Le stress appliqué aux « Forward Looking National » pour définir le « Forward Looking Régional » se décompose de la manière suivante :

- ✓ Tous les secteurs sont concernés par un stress de la Perte en Cas de Défaut (« PCD » ou « LGD » pour « Loss Given Default ») ; seul le secteur de l'Habitat en zone rurale ne fait pas l'objet d'un stress de la Probabilité de Défaut (PD) ;
- ✓ Habitat :
 - Pour tous les crédits habitat en zone rurale exclusivement garantis par une hypothèque de premier rang résidentielle, finançant des biens immobiliers avec travaux, caractérisés par un rapport entre l'encours du prêt et la valeur du bien financé (« Loan to Value » ou « LTV ») de plus de 80%, pas de stress de PD ;
 - Pour les crédits habitat hors zone rurale ou en zone rurale sans travaux, autres que ceux garantis par Crédit Logement ou CNP Caution, caractérisés par un reste à vivre réduit, une épargne faible et un rapport entre l'encours du prêt et la valeur du bien financé (« Loan to Value » ou « LTV ») de plus de 80%, application de la PD cumulée à 10 ans pour une cotation « D- » ;
 - Remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD spécifique, en distinguant :
 - Les biens situés hors zone rurale, pour lesquels la LGD appliquée est le taux moyen de provisionnement des prêts déclassés relevant du secteur habitat mesuré au 31/10/2025 ;
 - Les biens situés en milieu rural, pour lesquels la LGD « aggravée » appliquée est égale au taux moyen de provisionnement sur les tiers relevant du secteur habitat gérés par le service contentieux.
- ✓ Agriculture : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD correspondant au taux de provisionnement des encours du secteur déclassés au 31/10/2025 ; stress de la PD de 75%.
- ✓ BTP/Automobile/Petit commerce de proximité : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD correspondant au taux moyen de provisionnement des encours des secteurs « professionnels et entreprises » au 31/10/2025 ; stress de la PD de 244% (BTP), 270% (Automobile), 140% (Petit commerce de proximité).

En synthèse, le provisionnement IFRS9 Stage 1 et Stage 2 défini au 31/12/2025 sur le périmètre du Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse- Normandie se décompose ainsi :

En Milliers €	Provisionnement FLN	Overlays	Complément FLR	Total
Stage 1	10 604	719	41 463	52 786
Stage 2	27 107	1 933	50 183	79 223
Total	37 711	2 652	91 646	132 009
Dont provisions soustractives d'actif				
Stage 1 Bilan	9 128	630	39 749	49 507
Stage 2 Bilan	26 283	1 882	48 189	76 354
Total	35 411	2 512	87 938	125 861
Dont provisions pour risques et charges				
Stage 1 Hors-Bilan	1 477	88	1 714	3 279
Stage 2 Hors-Bilan	823	52	1 994	2 869
Total	2 300	140	3 708	6 148

En Milliers €	Paramètres nationaux (y compris Overlays)	Complément FLR	Total
Provisions hors périmètre FLR	17 873	0	17 873
<i>Agriculture</i>	7 111	15 163	22 274
<i>Automobile</i>	988	5 713	6 701
<i>Bâtiment Travaux Publics</i>	3 628	16 707	20 335
<i>Habitat</i>	8 018	41 004	49 022
<i>Petit commerce de proximité</i>	2 745	13 059	15 804
Sous-total périmètre FLR	22 490	91 646	114 136
Total	40 363	91 646	132 009

En Milliers €	2024	2025	Impact résultat
Provisions Stage 1	70 049	52 786	+17 263
Dont FLN	10 096	10 604	-508
Dont Overlays	1 148	719	+429
Dont Complément FLR	58 805	41 463	+17 342
Provisions Stage 2	63 903	79 223	-15 320
Dont FLN	27 054	27 107	-53
Dont Overlays	3 099	1 933	+1 166
Dont Complément FLR	33 750	50 183	-16 433
Total	133 952	132 009	+1 943

Les provisions sont comptabilisées en soustractif d'actif pour les encours bilan et en provisions pour risques et charges pour les encours hors bilan. Les provisions Stage 1 et Stage 2 ne sont pas déductibles fiscalement.

C. CORRECTION D'ERREUR

Au 31/12/2024, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse- Normandie détenait des Obligations Assimilables du Trésor indexées sur l'inflation (OATi) à échéance 2028 et 2029. Ces titres sont caractérisés par le versement à l'échéance d'une prime égale à l'inflation acquise appliquée au nominal, non prise en compte sur le plan comptable jusque-là.

Le paragraphe B5.4.6 de la norme IFRS9 stipule que « Si l'entité révisé ses estimations (...) d'encaissements (...), elle doit ajuster la valeur comptable brute de l'actif financier (...) de manière à refléter (...) les flux de trésorerie contractuels estimés révisés. L'entité recalcule la valeur comptable brute de l'actif financier (...) en déterminant la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels futurs estimatifs au moyen du taux d'intérêt effectif initial (...). L'ajustement est comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge ».

Conformément à la norme IAS8, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse- Normandie a donc procédé à une correction d'erreur visant à comptabiliser les ajustements requis.

	OATi 0,10% 03/2025	OATi 0,10% 03/2028	OATi 3,40% 07/2029	Total	Taux IS	IS
Nominal en stock au 31/12/2021	30 000 000€			30 000 000€		
Ajustement au 31/12/2021	237 600€			237 600€		
Quote-part Réserves Consolidées	0€			0€		
Quote-part Résultat Consolidé 2021	237 600€			237 600€	28,41%	67 502€
Nominal en stock au 31/12/2022	157 000 000€			157 000 000€		
Ajustement au 31/12/2022	9 189 670€			9 189 670€		
Quote-part Réserves Consolidées	237 600€			237 600€		67 502€
Quote-part Résultat Consolidé 2022	8 952 070€			8 952 070€	25,83%	2 312 320€
Nominal en stock au 31/12/2023	157 000 000€	250 000 000€	100 000 000€	507 000 000€		
Ajustement au 31/12/2023	16 125 930€	2 334 000€	239 000€	18 698 930€		
Quote-part Réserves Consolidées	9 189 670€	0€	0€	9 189 670€		2 379 822€
Quote-part Résultat Consolidé 2023	6 936 260€	2 334 000€	239 000€	9 509 260€	25,83%	2 456 242€
Nominal en stock au 31/12/2024		250 000 000€	120 000 000€	370 000 000€		
Ajustement au 31/12/2024		5 544 000€	1 825 600€	7 369 600€		
Quote-part Réserves Consolidées		2 334 000€	239 000€	2 573 000€		664 606€
Quote-part Résultat Consolidé 2024		3 210 000€	1 586 600€	4 796 600€	25,83%	1 238 962€
Impact OATi 03/2025 au 31/12/2024 ⁽¹⁾						
Ajustement IS au 31/12/2024	-6 130€					
Quote-part Réserves Consolidées	11 954 472€					
Quote-part Résultat Consolidé 2024	-11 960 602€					
Nominal en stock au 31/12/2025		250 000 000€	120 000 000€	370 000 000€		
Ajustement 31/12/2025		8 211 500€	3 431 200€	11 642 700€		
Quote-part Réserves Consolidées		5 544 000€	1 825 600€	7 369 600€		1 903 568€
Quote-part Résultat Consolidé 2025		2 667 500€	1 605 600€	4 273 100€	25,83%	1 103 742€

⁽¹⁾ Le stock d'OATi 0,10% 03/2025 a été entièrement cédé le 17 décembre 2024

La correction d'erreur relative au traitement comptable de la prime inflation du stock d'OATi versée à l'échéance a généré les impacts suivants sur les comptes consolidés 2025 du Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse- Normandie :

Impacts 31/12/2025 (en K€)	
ACTIF	11 643
. Titres au coût amorti	11 643
<i>Effets Publics – créances rattachées</i>	<i>11 643</i>
PASSIF	11 643
. Passifs d'impôts courants	3 013
. Capitaux Propres Part du Groupe	8 630
Réserves Consolidées Part du Groupe	5 460
<i>Report à nouveau</i>	<i>7 370</i>
<i>Impôt</i>	<i>-1 910</i>
Résultat Consolidé Part du Groupe	3 170
<i>Produits d'intérêts – Titres au coût amorti</i>	<i>4 273</i>
<i>Impôt sur le résultat</i>	<i>-1 103</i>

La correction d'erreur relative au traitement comptable de la prime inflation du stock d'OATi versée à l'échéance nécessaire, au titre des exercices précédents, les retraitements suivants par rapport aux états financiers publiés :

Impacts 31/12/2024 (en K€)	
ACTIF	7 370
. Titres au coût amorti	7 370
<i>Effets publics – créances rattachées</i>	<i>7 370</i>
PASSIF	7 370
. Passifs d'impôts courants	1 910
. Capitaux Propres Part du Groupe	5 460
Réserves Consolidées Part du Groupe	13 863
<i>Souche OATi 03/2025</i>	<i>16 126</i>
<i>Impôt</i>	<i>-4 171</i>
<i>Souches OATi 03/2028 07/2029</i>	<i>2 573</i>
<i>Impôt</i>	<i>-665</i>
Résultat Consolidé Part du Groupe	-8 403
<i>Produits d'intérêts – Titres au coût amorti 03/2028 07/2029</i>	<i>4 797</i>
<i>Impôt sur le résultat</i>	<i>-1 239</i>
<i>Souche OATi 03/2025</i>	<i>-11 961</i>
<i>Produits d'intérêts – Titres au coût amorti</i>	<i>1 785</i>
<i>Gains/pertes sur actifs financiers au coût amorti</i>	<i>-17 911</i>
<i>Extourne Plus-value de cession sur Effets Publics</i>	<i>-16 695</i>
<i>Moins-value de cession sur Effets Publics recalculée</i>	<i>-1 216</i>
<i>Impôt sur le résultat</i>	<i>+4 165</i>

Les comptes publiés au 31/12/2024 présentait une plus-value de cession de +16 695 335€ liée à la vente du stock d'OATi 03/2025 le 17/12/2024, correspondant à la différence entre le prix de cession (186 380 565€) et la valeur nette comptable (169 685 230€) intégrant la quote-part de prime inflation revenant au Groupe MABN, égale à 17 911 020€. L'intégration rétrospective de la prime inflation dans le cadre de la correction d'erreur induit des retraitements spécifiques sur la souche d'OATi 03/2025 au titre de la clôture 2024 ; ces derniers sont présentés sur fond vert dans le tableau ci-dessus.

Impacts 31/12/2023 (en K€)	
ACTIF	18 699
. Titres au coût amorti	18 699
<i>Effets publics – créances rattachées</i>	<i>18 699</i>
PASSIF	18 699
. Passifs d'impôts courants	4 836
. Capitaux Propres Part du Groupe	13 863
Réserves Consolidées Part du Groupe	6 810
<i>Report à nouveau</i>	<i>9 190</i>
<i>Impôt</i>	<i>-2 380</i>
Résultat Consolidé Part du Groupe	7 053
<i>Produits d'intérêts – Titres au coût amorti</i>	<i>9 509</i>
<i>Impôt sur le résultat</i>	<i>-2 456</i>

Les états financiers mentionnent les données des arrêts précédents telles que publiées, mais également retraitées.

D. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Il n'y a pas eu publication de disposition réglementaire mise en application au cours de l'exercice ayant entraîné un changement de mode de comptabilisation pouvant avoir un impact sur les résultats du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.

E. EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La loi de finances pour 2026, définitivement adoptée le 2 février 2026, a prorogé pour un an la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Les entreprises concernées en 2026 sont celles qui réalisent en France un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1,5 milliards d'euros en 2025 ou en 2026 (contre 1 milliard d'euros en 2025). Cette contribution 2026 est assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2025 et 2026. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne dépasse pas le seuil de 1,5 milliards d'euros en 2025 et il devrait en être de même en 2026. Par conséquent, il ne sera pas concerné par cette disposition.

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est totalement mobilisé pour faire face au contexte d'incertitudes macro-économiques et politiques accrues liés à la guerre israélo-américaine contre l'Iran, entraînant une hausse du prix des matières premières notamment énergétique, une volatilité des marchés financiers et potentiellement une menace d'une stagflation et de resserrement monétaire. Dans ce contexte, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit et la valorisation de ses portefeuilles. Il possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste. Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie conserve sa politique de provisionnement prudente. Il tient compte du contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques persistant qui pourrait entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits. La persistance des tensions sur les marchés financiers pourrait entraîner une moindre valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés). Pour autant, le Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie bénéficie d'une solidité financière lui permettant le cas échéant, de faire face une situation économique dégradée. Les niveaux de capital, fonds propres et des ratios qui en découlent sont ainsi au 31/12/2025 de ratio de solvabilité global = 43,53%, ratio de levier = 13,50%.

II. ACTIVITE COMMERCIALE

Amorcée en juillet 2022 et continue jusqu'en septembre 2023, la remontée des taux décidée par la BCE n'a laissé place à un retournement progressif qu'à partir de juin 2024 ; ce dernier s'est poursuivi jusqu'en juin 2025 pour revenir aux niveaux ambiants de fin 2022. Ces mouvements de taux ont eu un impact significatif sur les équilibres financiers liés aux fondamentaux de l'activité commerciale, en particulier la marge financière, mais l'embellie se profile.

2025 marque la reprise de la production de crédits après une année 2024 caractérisée par un recul historique de leurs encours globaux. Parallèlement, l'encours global des dépôts clientèle poursuit sa progression malgré la baisse des taux ambiants. Le gain en parts de marché sur l'ensemble du réseau, tant sur les dépôts que sur les crédits, traduit la bonne tenue de l'activité commerciale 2025.

Prolongé d'une année pour capitaliser sur les conclusions du projet d'écoutes participatives, le Plan à Moyen Terme (2022-2027) a vu ses objectifs ajustés : en particulier celui de 730 000 clients à fin 2027, soit en moyenne 6 000 clients supplémentaires par an (objectif quasiment atteint en 2025 avec 5 915 nouveaux clients). Avec 23 481 socles restant à réaliser, soit près de 12 000 par an, le nouvel objectif fixé en termes d'équipement nécessitera de retrouver un niveau proche de celui de 2022, l'année 2025 n'ayant été marquée que par une croissance de 7 711.

A. EPARGNE

La structure des dépôts donne toujours la part belle aux livrets et aux comptes courants, ces derniers connaissant à nouveau une croissance après deux années de recul. Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire, hors comptes courants et intégrant la capitalisation des intérêts annuels, progresse de 397M€, soit une évolution de +3,81%, à comparer à +6,12% l'année précédente. Les principales variations se décomposent comme suit :

	Variation encours (M€)	Variation % total
Ensemble Epargne bancaire	397	3,8%
<i>dont Livrets</i>	109	1,7%
<i>dont Epargne logement</i>	-207	-9,4%
<i>dont Epargne à terme</i>	511	34,7%
<i>dont PEP et autres</i>	-16	-4,5%
Comptes de chèques	156	+4,4%
Ensemble	553	3,9%

Après plusieurs années de collecte exceptionnelle, l'épargne bancaire progresse à nouveau, mais moins fortement et encore une fois avec des différences marquées selon les typologies de produits.

La rotation observée l'année passée se poursuit avec une ampleur plus ou moins forte : les livrets ordinaires reculent de -57M€ (-166M€ en 2024), les plans d'épargne logement décroissent de -237M€ (-255M€ en 2024), les PEP poursuivent leur affaïssement avec - 19M€ (-23M€ en 2024), quand les livrets règlementés connaissent un net ralentissement avec +39M€ (+229M€ en 2024) et les comptes à terme confirment leur pouvoir d'attractivité cette année encore avec +510M€ (+592M€ en 2024). Ainsi, l'Epargne à Terme voit son encours presque quadrupler en trois ans, atteignant 1 982M€ fin 2025 (535M€ en 2022).

L'évolution contrastée de l'encours des différents types de livrets n'est pas de nature à remettre en cause le statut global des livrets de premiers contributeurs en stock de l'épargne bancaire, hors comptes courants (60%).

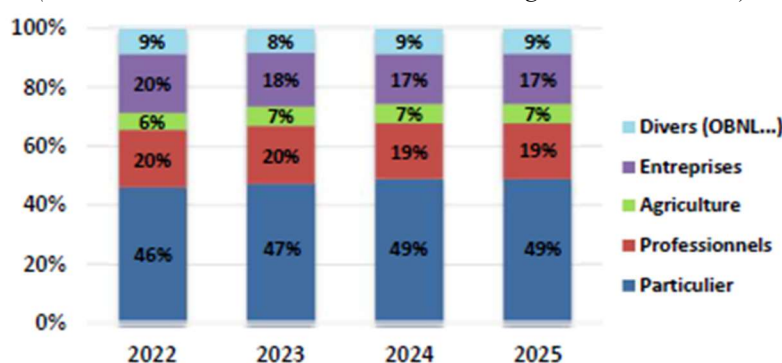
L'encours des comptes chèques repart à la hausse avec +156M€, soit +4,4% ; il se rapproche ainsi du niveau atteint en 2021 avec 3 734M€. En solde moyen créditeur, ce regain profite à tous les marchés, celui des Particuliers en représentant toujours quasiment la moitié.

Soldes moyens comptes-courants créditeurs par marché (Source : Document de Gestion 2025 – Pilotage Financier MABN)

en M€	2022		2023		2024		2025	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution
Marché du Particulier	1 802	8,3%	1 792	-0,6%	1 729	-3,5%	1 768	2,2%
Marché du Professionnel	773	8,9%	749	-3,2%	676	-9,7%	690	2,0%
Marché de l'Agriculture	225	21,6%	250	11,1%	231	-7,8%	238	3,0%
Marché de l'Entreprise	787	-1,4%	693	-11,9%	597	-13,9%	612	2,6%
Divers (OBNL, etc...)	341	15,2%	313	-8,1%	308	-1,5%	309	0,4%
Total	3 928	7,5%	3 797	-3,3%	3 541	-6,7%	3 617	2,1%

Structure Solde moyen C/C

(Source : Document de Gestion 2025 – Pilotage Financier MABN)



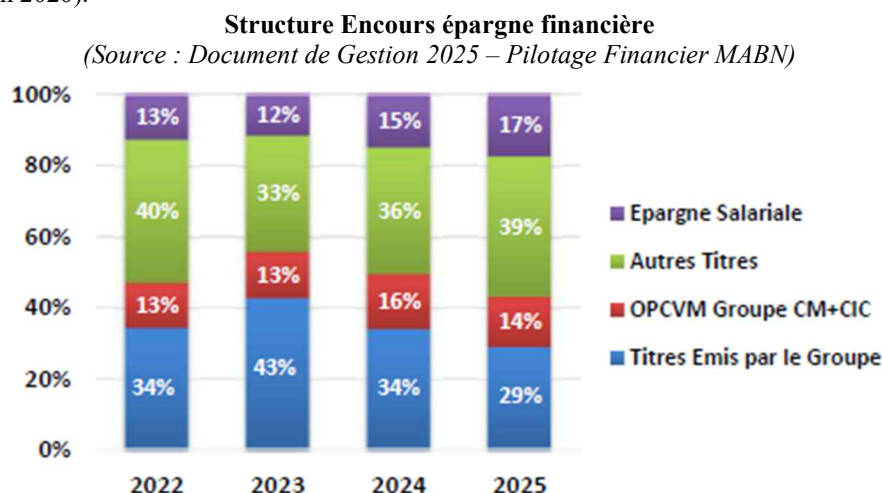
L'épargne financière est une nouvelle fois en décollecte de -56 M€ (-102 M€ en 2024). Elle est impactée depuis 2 ans par l'arrivée à échéance des titres de créances négociables (TCN), support qui avait connu un fort dynamisme en 2023.

Avec -29M€, les OPC n'attirent plus : les OPC monétaires reculent de -13M€ et l'échéance de plusieurs fonds structurés génère une décollecte de -14M€.

Confirmant un nouvel attrait pour les marchés financiers en partie liée à leur performance, les Actions gagnent 34M€ en encours pour 13M€ de collecte.

Avec une collecte légèrement plus forte que l’an dernier (17M€ vs 13M€), l’encours de l’épargne salariale poursuit néanmoins sa progression.

Avec une progression de +2M€ à 270M€, les parts B restent le produit majeur des titres émis par le Groupe, mais elles voient cette année encore leur part contributive dans le total de l’épargne financière stagner (24,8% en 2025 contre 34,6% en 2020).



En 2025, les Parts B représentent 85% des « Titres émis par le Groupe » (71% en 2024) et les Actions 71% des « Autres Titres » (idem 2024)

L’épargne assurance confirme la tendance amorcée en 2021 en atteignant 5,4Mds€ (+6,67%) grâce à une collecte qui marque un record absolu (+209M€ contre 139M€ en 2024). Si l’assurance vie multi supports collecte encore cette année (+215M€ vs +163M€ en 2024), l’assurance vie en Euro est encore une fois en recul (-52M€). Le PER, créé en Mars 2020, poursuit sa progression puisqu’à fin 2025, on comptait 2 771 ouvertures de plans et un encours de 155M€. Les supports d’assurance-vie externes, pour leur part, restent relativement stables en encours (491M€ contre 477M€ en 2024) mais voient cette année encore le nombre de clôtures de contrats dépasser le nombre d’ouvertures.

B. CREDITS

En 2025, l’un des principaux enjeux financiers du Groupe a été de poursuivre le relèvement du taux moyen du stock de crédits, en prenant en compte la forte pression concurrentielle tout en assurant le maintien d’un taux de marge suffisant pour couvrir le coût des ressources, dont la très forte hausse a été un marqueur fort des années précédentes.

Dans ce contexte, après deux années de net ralentissement, les débloqués de crédits affichent une réelle reprise en 2025, atteignant 2 604M€ hors douteux contre 2 065M€ l’année précédente :

- ✓ l’habitat maintient son positionnement largement majoritaire dans la structure des encours (67,4%) ; son encours progresse de 197M€ grâce à 1 337M€ de débloqués contre 960M€ en 2024, 1 332M€ en 2023 et 1 825M€ en 2022 ;
- ✓ avec 878M€, les débloqués de crédits d’investissement reprennent des couleurs, permettant ainsi de maintenir une part contributive aux encours globaux de crédit à un niveau comparable à celui de l’année précédente (25,3% contre 24,7% en 2024) ;
- ✓ les débloqués de crédits à la consommation, au même niveau que ceux de l’année précédente (302M€ contre 305M€ en 2024), permettent de maintenir le niveau des encours liés (586M€ contre 590M€ en 2024) ;
- ✓ les débloqués de crédits de fonctionnement, qui avaient été dopés très largement par l’octroi de Prêts Garantis par l’Etat en 2020, peinent toujours à retrouver le rythme observé avant la crise sanitaire. Hors PGE, avec 87M€, même s’ils dépassent les 75M€ de 2024, leur niveau est encore loin des années précédentes (132M€ en 2023, 112M€ en 2022). Pour mémoire, la part relative des crédits de fonctionnement dans l’encours global des crédits est inférieur à 1%.

En K€	Production N	Variation N/N-1	Encours N	Variation N/N-1
Prêts Garantis par l'Etat (PGE)	0	NS	49	-42%
-Prêts Garantis par l'Etat (hors douteux)	0	NS	27	-55%
-Prêts Garantis par l'Etat (douteux)	0	NS	22	-8%
Crédits hors douteux et hors PGE	2 604		14 352	+2.6%
-Crédits à la Consommation	302	-0.1%	586	-0,7%
-Crédits à l'habitat	1 337	+39,3%	9 913	+2,0%
-Crédits aux Pro et Entreprises	593	+14,0%	2 356	+3,1%
-Crédits aux collectivités	94	+141.0%	386	+14,5%
-Crédit à l'agriculture	278	+15,4%	1 112	+5,1%

Hors douteux et PGE, le fait marquant de l'année écoulée dans la reprise d'une dynamique de croissance de l'encours global de crédits : avec 14.352M€ et après un recul historique en 2024, son niveau dépasse les 14.060M€ atteints en 2023.

La baisse des taux qui s'est poursuivie tout au long du premier semestre 2025 a dopé le volume des accords, les faisant progresser de +38% par rapport à l'année précédente, alors que ce même indicateur enregistrerait un repli de - 20% en 2024 et -30% en 2023. De manière plus détaillée, le volume des crédits accordés a évolué de la manière suivante :

En M€	Accords de crédit N	Variation N/N-1
Crédits à la Consommation	242	+5%
Crédits à l'Habitat	1 431	+62%
Crédits de Fonctionnement	82	+12%
Crédits d'Investissement	838	+21%
<i>Dont Agriculture</i>	<i>240</i>	<i>+28%</i>
<i>Dont Pro et Entreprises</i>	<i>492</i>	<i>+6%</i>
<i>Dont Collectivités</i>	<i>106</i>	<i>+186%</i>
	2 593	+38%

Confirmant la reprise, le taux de marge moyen du stock s'apprécie globalement de +3 centimes, avec une progression plus marquée sur les crédits à la consommation (+17 centimes) et alignée sur la moyenne globale pour les crédits à l'habitat.

C. ASSURANCE IARD

Toutes branches confondues, le stock de contrats IARD progresse de 7 965 unités à 512 016 contrats. Trois segments sont orientés positivement comme l'an passé, à savoir l'Auto, l'Habitat et la Prévoyance ; le stock de contrats Santé poursuit sa baisse. La branche Auto continue sa très belle dynamique avec la plus forte progression annuelle soit 4 665 contrats supplémentaires, sachant qu'elle avait déjà progressé de 5 439 unités en 2024 et de 5 160 unités en 2023. La branche MRH enregistre la seconde meilleure performance annuelle avec 3 123 unités supplémentaires, en progression par rapport à l'année précédente. La Prévoyance poursuit elle aussi sa progression avec 1 628 contrats supplémentaires (vs 2 568 en 2024). La branche Santé contient tant bien que mal son repli en perdant 1 451 contrats, confirmant ainsi la tendance (-579 contrats en 2024, -1 299 en 2023 et -1 710 en 2022).

Dans un contexte de plus en plus incertain tant sur le plan géopolitique qu'économique et fortement concurrentiel, en particulier pour le secteur bancaire, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie compose de manière à tenir sa position de financeur de l'économie de son territoire et des projets de ses sociétaires clients. L'exercice 2025 s'est traduit par la poursuite du développement du fonds de commerce, notamment grâce à un rebond de l'activité crédit, tant en volume qu'en marge. Ces résultats prouvent une nouvelle fois la solidité et la pertinence du modèle mutualiste, ils valident également son utilité forte au service de nos territoires et de leurs économies.

III. ANALYSE DU BILAN

(En Millions €)	31/12/2025	31/12/2024 retraité	Variation Montant	%	31/12/2024 publié
Actif					
Caisses, Banques centrales	25	29	-4	-13,8%	29
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	232	237	-5	-2,1%	237
Instruments dérivés de couverture	29	13	16	123,1%	13
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 829	1 716	113	6,6%	1 716
Titres au coût amorti	2 555	2 422	133	5,5%	2 414
Prêts et Créances sur les établissements de crédit	4 460	4 338	122	2,8%	4 338
Prêts et créances sur la clientèle	14 456	14 113	343	2,4%	14 113
Actifs d'impôts et comptes de régularisation	254	254	0	0,0%	254
Participation dans les entreprises mises en équivalence	214	208	6	2,9%	208
Immeubles de placement	174	173	1	0,6%	173
Immobilisations	68	62	6	9,7%	62
Ecart d'acquisition	14	14	0	0,0%	14
TOTAL ACTIF	24 310	23 579	731	3,1%	23 571
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4	3	1	33,3%	3
Instruments dérivés de couverture	83	66	17	25,8%	66
Dettes envers les établissements de crédit	1 168	1 415	-247	-17,5%	1 415
Dettes envers la clientèle	15 871	15 330	541	3,5%	15 330
Dettes représentées par un titre	2 906	2 710	196	7,2%	2 710
Passifs d'impôts et comptes de régularisation	310	268	42	15,7%	266
Provisions	32	36	-4	-11,1%	36
Dettes subordonnées au coût amorti	0	0	0	0,0%	0
Capitaux propres	3 936	3 751	185	4,9%	3 745
TOTAL PASSIF	24 310	23 579	731	3,1%	23 571

L'accroissement du total de bilan de 3,1% à 24 310M€ s'analyse comme suit :

A. DERIVES

Compte tenu de leur inscription tant à l'actif qu'au passif, les dérivés méritent des commentaires spécifiques.

(en Millions €)	2025	2024	Variation	% var
Options Position ouverte isolée (CNC) – JVR (IFRS)	-3,512	-2,742	-0,770	28%
Actif	0,026	0,045	-0,177	-42%
Passif	3,538	2,787	0,401	27%
Swap Position ouverte isolée (CNC) – JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	0,00	0,00	0,00	ND
Passif	0,00	0,00	0,00	ND
Swaps Micro/Macro-couverture (CNC)-JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	0,00	0,00	0,00	ND
Passif	0,00	0,00	0,00	ND
Caps Macro-couverture (CNC) – JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	0,00	0,00	0,00	ND
Passif	0,00	0,00	0,00	ND

(...)	2025	2024	Variation	% var
Change à terme (couverture position de change)	0,059	0,052	0,007	13%
Actif	0,129	0,475	-0.346	-73%
Passif	0,070	0,423	-0.353	-83%
Position nette totale	-3,453	-2,690	-0,763	28%
JVR Actif (total)	0,155	0,520	-0,365	-70%
JVR Passif (total)	3,608	3,210	0.398	12%

Au 31/12/2025, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie détient des positions sur dérivés classifiées en « Position ouverte Isolée » (CNC) et « Juste valeur par Résultat » (IFRS), qui n'ont pour autant pas été négociées à titre spéculatif mais dans le cadre de stratégies de couverture :

- ✓ options visant à couvrir un stock de plus-value latente libellée en USD (impact résultat -0,771M€) ;
- ✓ change à terme visant à couvrir le risque de change de cette même position libellée en USD (impact résultat -0,176M€).

Le poste « Instruments de dérivés de couverture » enregistre les justes valeurs des dérivés négociés dans le cadre :

- ✓ de la gestion globale de taux d'intérêt du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Ces opérations de macro couverture sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs du taux fixe sont affectés à une partie des encours de crédits à la clientèle ;
- ✓ de la micro couverture du risque de taux d'un certain nombre de titres émis dans le cadre de l'activité de refinancement. Les encours de réévaluation relatifs à ces éléments couverts sont présentés au sein du poste « Dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont considérés réaliser une couverture en juste valeur des positions associées (« Fair Value Hedge »). Les tests de qualification et d'efficacité de la couverture sont effectués dès l'origine, puis à chaque arrêté de manière rétrospective et prospective.

Au 31/12/2025, les dérivés de couverture se décomposent ainsi :

	2025	2024	Variation	% de variation
Swaps/titres émis	-32	-31	-1	3%
Swaps/titres acquis	2	9	-7	-78%
Swaps ALM	-25	-31	6	-19%
Position nette actif/passif (hors appels de marge)	-55	-53	-2	4%

Pour les swaps ALM, majoritairement prêteurs du taux variable, comme pour les swaps couvrant des titres émis, emprunteurs du taux variable et les swaps couvrant des titres acquis, emprunteurs du taux fixe, la variation de valeur présentée ci-dessus mérite d'être relativisée, car :

- ✓ elle fait abstraction des flux d'intérêts reçus/réglés tout au long de l'année et comptabilisée en marge financière (+6,701M€ pour les swaps ALM, -9,424M€ pour les swaps couvrant les titres émis et +6,744M€ pour les swaps couvrant les titres acquis) ;
- ✓ l'encours notionnel des premiers est passé de 2 460M€ au 31/12/2024 à 2 485M€ au 31/12/2025, celui des seconds a diminué de -65M€ entre les deux périodes pour atteindre 669,45M€ au 31/12/2025.

B. ACTIF

Les encours « **Caisses et Banques Centrales** » restent stables à 25M€ depuis la clôture de notre compte courant ouvert en Banque Centrale début Juillet 2022 ; ils ne sont constitués que d'un encours global de type « Caisse ».

Les « **Actifs financiers à la juste valeur par résultat** », dont l'encours s'établit à 232M€, sont composés :

- ✓ des titres de participation et obligations convertibles de Volney Développement, dont l'encours valorisé s'est apprécié de +1,0M€ au cours de l'année (18,2M€ au 31/12/2025 contre 17,2M€ au 31/12/2024) ;
- ✓ des OPC de la Caisse Fédérale MABN, dont l'encours valorisé a reculé de -5,3M€ (213,5M€ au 31/12/2025 contre 218,8M€ au 31/12/2024), du fait de souscriptions (+35,2M€), de remboursements (- 39,4M€) d'une variation du stock de plus et moins-values latentes de -1,0M€ et de l'évolution de la parité de change pour quelques lignes libellées en USD ;
- ✓ de dérivés de la Caisse Fédérale MABN, initialement négociés en 2022 et renouvelés chaque année pour protéger un niveau de plus-value latente et le risque de change liés à des actions libellées en USD (voir § consacré aux dérivés ci-dessus) ; au 31/12/2025, la juste valeur des options correspondantes est égale

à +0,03M€, celle du change à terme à +0,13M€ (variation globale de -0,36M€ par rapport à l'exercice précédent).

Les « **Actifs à la juste valeur par capitaux propres** », essentiellement constitués des titres de participation et parts dans les entreprises liées depuis l'application de la norme IFRS9, gagnent +113M€ pour s'établir à 1.829M€, principalement du fait de l'échange de titres ACM IARD – GACM décrit dans le § « événements significatifs ».

(en Millions €)	31/12/2025	31/12/2024	Variation	% var.
Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	0	0	0	0%
Actions	11,4	11,4	0	0%
Participations	22,4	21,8	0,6	3%
Parts dans les entreprises liées	1 795,7	1 683,2	112,5	7%
TOTAL Actifs à la juste valeur par capitaux propres	1 829,5	1 716,4	113,1	7%

Les variations se décomposent comme suit :

(en Millions €)	31/12/2024	Dép. durable	Acquisition Aug. capital	Cession Rembt	Variation Juste Valeur	31/12/2025
Obligations et ATRF	0	0	0	0	0	0
Actions	11,4	0	0	0	0	11,4
Participations	21,8	0	0,6	0	0	22,4
Parts dans les entreprises liées	1 683,2	0	108,9	-16,7	20,3	1 795,7

Au sein des participations, une souscription complémentaire de certificat d'associé FGDR de 0,5M€, a été comptabilisée en 2025.

Au niveau des Parts dans les entreprises liées, en complément de la participation à l'augmentation de capital de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel pour +2,1M€, l'exercice 2025 a été marqué par la variation de juste valeur de plusieurs lignes, parmi lesquelles :

(Millions €)	
ACM SA	68,8
ACM IARD ⁽¹⁾	-99,1
BFCM	49,2
Divers	1,4
TOTAL VARIATION	20,3

⁽¹⁾ Recyclage du stock de plus-values latentes suite à l'échange de titres ACM IARD - GACM

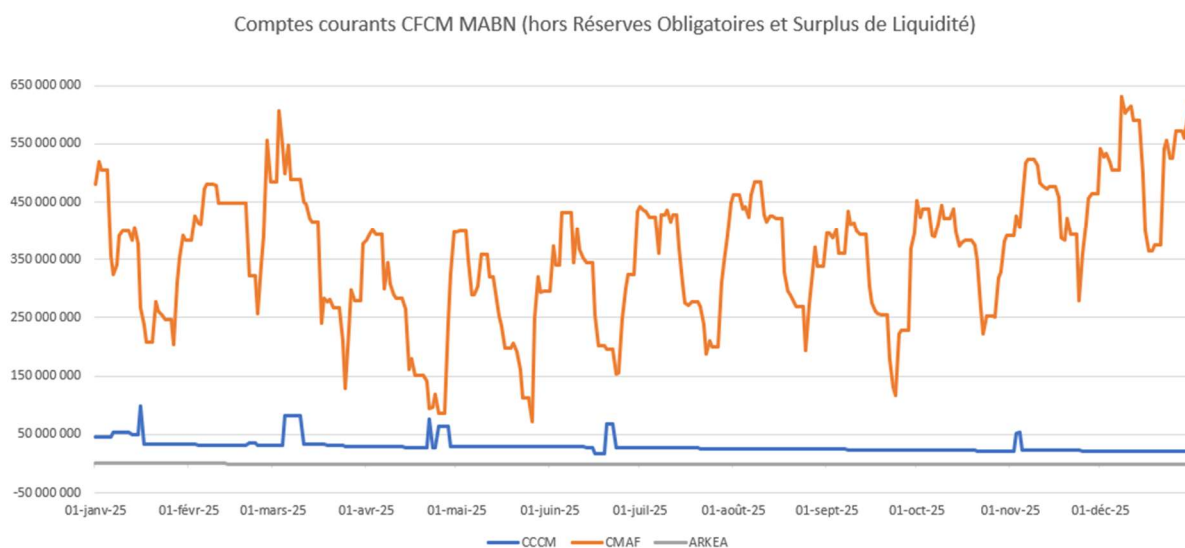
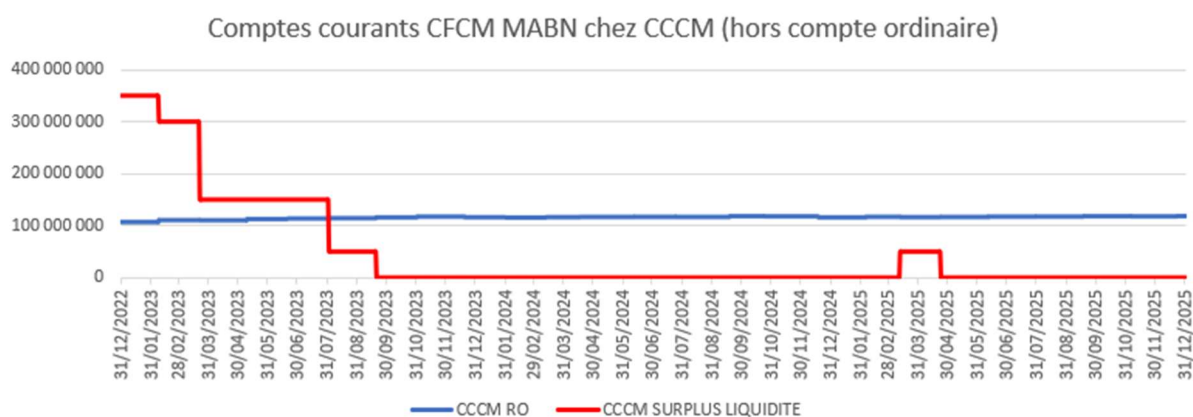
Le poste « **Titres au coût amorti** » s'accroît de +133,51M€ à 2 555M€ :

- ✓ hors réévaluation FVH et provisionnement IFRS9, les actifs détenus dans le cadre de la gestion du Portefeuille de Liquidité sont en hausse de +141,49M€ ;
 - Les Effets Publics progressent de +123,84M€ du fait de :
 - la comptabilisation de +11,64M€ de prime inflation acquise sur le stock d'OATi (voir § « Correction d'erreur ») ;
 - le retraitement du solde d'ouverture (+7,37M€, contribution à la variation pour -7,37M€) au titre de la correction d'erreur (voir § « Correction d'erreur – impacts 31/12/2024 ») ;
 - l'acquisition de 50M€ de nominal d'OAT 3% 11/2034 (FR001400QMF9), de 50M€ de nominal d'OAT 4,75% 04/2035 (FR0010070060) et de 15M€ de Région Wallonne 3,5% 06/2035 (BE0390181478) ;
 - la variation du stock de créances rattachées (+2,09M€) et de décotes/surcotes restant à lisser (+2,48M€) ;
 - Les autres titres augmentent également de 17,65M€ sous l'effet compensé de :
 - -63,49M€ de remboursements de lignes obligataires et de TCN ;
 - +84M€ d'acquisitions de lignes obligataires ;
 - la variation du stock de créances rattachées (+0,35M€) et de décotes/surcotes restant à lisser (-3,21M€).
- ✓ la réévaluation FVH des titres couverts varie de -7,98M€ ;

- ✓ les provisions IFRS9 relatives aux titres au coût amorti restent stables à -0,19M€ ;
- ✓ les certificats d'association FGDR relatif à la garantie titres n'ont fait l'objet d'aucun ajustement en 2025 ; leur stock est toujours égal à 6K€.

Les « Prêts et créances sur établissements de crédit » progressent de +121,94M€ à 4 460M€. L'essentiel de cette variation est justifié par :

- ✓ la progression de la centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des dépôts et Consignations (+129,4M€) ;
- ✓ l'encours de nos « Réserves Obligatoires » et du « Dépôt Conventionnel 2% », géré par l'intermédiaire de la CCCM, qui a augmenté de près de +13,22M€ ;
- ✓ la trésorerie disponible sur nos comptes courants ouverts au sein du Réseau Crédit Mutuel, qui a rebondi de près de +123M€ (le « surplus de liquidité » déposé en Banque centrale par l'intermédiaire de la CCCM n'a été crédité de 50M€ que pendant la période allant du 12/03/2025 au 22/04/2025 et il est resté nul sur le reste de l'année) :



- ✓ les prises en pension livrée de titres, reculent de -138,94M€ ; pour mémoire, la présentation en publiable des « Prises en pension livrée de titres » intègre depuis 2021 la compensation des positions de pensions croisées ayant les caractéristiques suivantes :
 - Même contrepartie, avec laquelle une convention cadre prévoyant la compensation et l'échange de collatéraux est prévue
 - Même devise
 - Même date d'échéance
 - Même dépositaire (ou « bridge » possible entre dépositaires)
 Les opérations éligibles à cette compensation étant d'un encours de 503,72M€ au 31/12/2025, les pensions livrées présentées à l'Actif n'apparaissent plus que pour 94M€, leur volume avant compensation étant de 597M€.
- ✓ la variation du volume d'appels de marge pour les montants suivants :
 - Appels de marge versés sur pensions livrées -6,23M€
 - Appels de marge versés sur dérivés de gré à gré +2,86M€
 - Deposit initial versé en Chambre de Compensation (CCP*) +1,42M€

- Appels de marge versés en CCP nets des variations de valeur liées -0,95M€
- ✓ les prêts participatifs et subordonnés, qui ont repris +1,10M€.

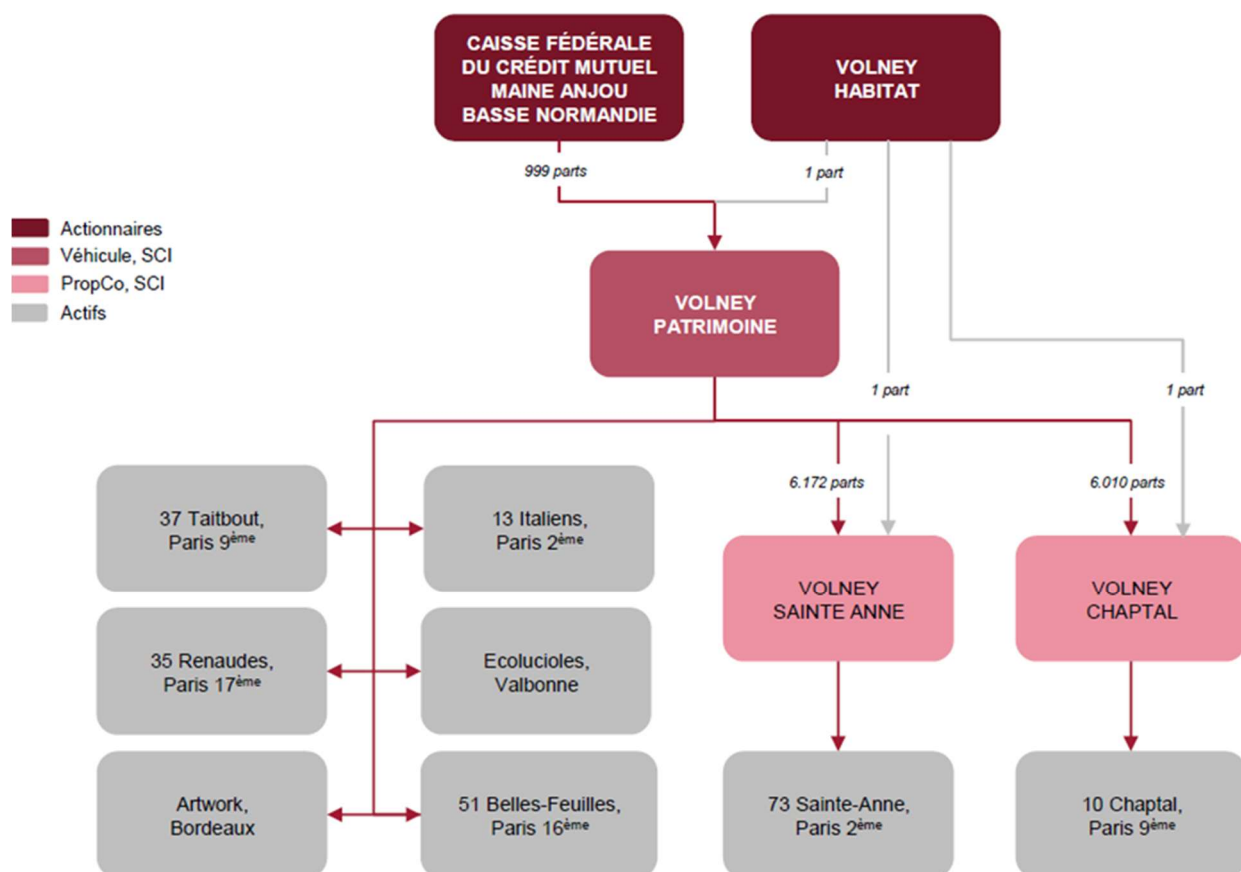
Les « **Prêts et Créances sur la clientèle** » présentent une variation positive de +343,40M€, soit +2,4%, qui amène l'encours à 14 456M€ :

- ✓ l'un des faits marquants de cet exercice tient au rebond :
 - de +198,72M€ des crédits à l'habitat ;
 - de +172,71M€ des crédits d'investissement.
- ✓ l'encours de crédits à la consommation décline de -2,38M€ ;
- ✓ les crédits de trésorerie, qui avaient été dopés par l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat en 2020, poursuivent leur recul avec -19,96M€ ;
- ✓ les encours de créances douteuses, contenus dans les variations précédemment citées, sont en croissance de +13,31M€ et les provisions associées de 5,50M€ (contribution à la variation de -5,50M€) ;
- ✓ les provisions individuelles sur créances saines (Stage 1 et 2) sont en recul de 2,94M€ à 125,67M€ (ce montant est à intégrer en valeur négative au titre de la variation) ;
- ✓ le poste comprend également un ajustement de -8,93M€ de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- ✓ à noter enfin que les dépôts de garantie en lien avec le FGDR et le CRU concourent à la croissance de ce poste pour +0,30M€.

Le poste « **Participations dans les entreprises mises en équivalence** » concerne l'entité Euro-Information et contribue au total Actif pour 214,34M€, contre 207,97M€ l'année précédente, soit une variation de +6,37M€ :

- ✓ la réévaluation des titres détenus par Euro-Information a impacté le calcul de Valeur de Mise en Equivalence à hauteur +5,62M€ sur l'exercice 2025 ;
- ✓ hors réévaluation des titres détenus par Euro-Information, la quote-part de résultat sur l'exercice est ressortie à +6,95M€ ;
- ✓ la quote-part de réserves dans la valeur de mise en équivalence est égale à 203,73M€ ;
- ✓ l'écart d'acquisition de -1,93M€ permet de finaliser la justification du solde de ce poste publiable.

Les « **Immeubles de placement** » voient leur encours gagner +0,58M€, passant d'un solde 173,10M€ au 31/12/2024 à 173,68M€ au 31/12/2025. Cette variation s'explique principalement par des travaux d'agencement et d'équipement technique, par le maintien d'une dépréciation de 8,3M€ et par les amortissements comptabilisés au cours de l'exercice.



(En K€)	Valeur brute Immeubles	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette comptable
37, rue Taitbout (Paris)	28 500	-1 778		26 722
13, bd des Italiens (Paris)	37 053	-1 382	-2 500	33 171
35, rue Renaudes (Paris)	24 019	-678	-4 500	18 841
955, route des Lucioles (Valbonne)	19 832	-1 263	-1 300	17 269
51, rue des Belles Feuilles (Paris)	21 525	-227		21 298
46-48 rue des Terres de Borde (Bordeaux)	16 112	-218		15 894
10, rue Chaptal (Paris)	20 020	-1 290		18 730
73, rue Sainte Anne (Paris)	22 465	-1 548		20 917
	189 526	-8 384	-8 300	172 842
Immobilisations en cours				64
Divers Groupe Bancaire				775
			TOTAL	173 681

C. PASSIF

Les « **Dettes envers les établissements de crédit** » reculent de -246,14M€ à 1 168,51M€ :

- l'encours des emprunts interbancaires a décliné globalement de -180,18M€ pour les raisons suivantes :
 - remboursement à l'échéance de -130M€ auprès de la BFCM (-40M€ le 09/04/25, -40M€ le 09/05/2025 et -50M€ le 09/06/2025) ;
 - mise en place globale de +35M€ d'emprunts en blanc auprès de la BFCM le 25/11/2025 ;
 - remboursement à l'échéance de -80M€ auprès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (-30M€ le 22/08/2025, -30M€ le 27/10/2025 et -20M€ le 15/04/2025) ;
 - diminution de l'encours de refinancement octroyé à la Caisse des Dépôts et Consignations pour -4,79M€ ;
 - rechargement de l'encours de dépôt de trésorerie Crédit Logement pour +1,12M€ ;
 - variation du stock de créances rattachées de -1,51M€ ;
- l'encours des mises en pension livrée de titres a diminué de -71,01M€, compensation des positions de pensions croisées incluse ; pour mémoire, ce dispositif, qui a été mis en place par le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse Normandie en 2021, impacte le poste à hauteur de -503,72M€ (voir commentaires plus haut relatifs au poste d'Actif « Prêts et créances sur établissements de crédit ») ;
- le solde du compte courant détenu par Crédit Logement affiche une baisse de -0,75M€ ;
- l'encours d'appels de marge reçus sur dérivés de gré à gré et pensions a crû de +5,14M€ ;
- enfin, parmi les « Autres sommes dues », les chèques et virements émis ont reculé de -0,94M€.

Les « **Dettes envers la clientèle** » progressent de +540,84M€ à 15 871M€, soit +3,5%, sous l'effet principal de :

- la collecte observée sur les comptes ordinaires pour +127,63M€ ;
- la collecte d'épargne réglementée centralisée sur LA-LDDS-LEP à hauteur de +165,15M€ ;
- la décollecte sur les autres Comptes d'Epargne à Régime Spécial à vue (Livrets ordinaires, Livrets jeunes et CEL) pour -60,11M€ ;
- la décollecte nette sur les Comptes d'Epargne à Régime Spécial à terme pour -216,63M€ (dont PEL -203,65M€ et PEP -14,26M€) ;
- la très forte collecte sur les comptes à terme pour +520,55M€ ;
- l'ajustement de la réévaluation FVH des livrets pour +3,13M€ ;
- la hausse des dépôts de garantie à vue de +0,46M€ et des autres sommes dues de +1,03M€.

Le poste « **Dettes représentées par un titre** » croît de +195,26M€ à 2 906M€ :

- les concours levés auprès de la Caisse de Refinancement à l'Habitat, hors créances rattachées, sont en progression de +125,50M€ ; les créances rattachées associées s'accroissent de +2,14M€ et les charges à étaler sont ajustées de -0,23M€ ;
- les Titres de Créances Négociables expliquent la variation pour +67,43M€ :
 - en valeur nominale, les émissions de NEU CP (Negotiable European Commercial Papers – Titres négociables à court terme) sur le marché interbancaire ont augmenté de +133M€ ;

- en valeur nominale, les émissions de NEU MTN (Negotiable European Medium Term Notes – Titres négociables à court terme) sur le marché interbancaire ont stagné ;
- les émissions de TCN auprès de notre clientèle, plébiscitées en 2023, ont décliné avec -61,13M€ en valeur nominale ;
- globalement, les créances rattachées liées aux TCN ont diminué de -4,44M€.
- les encours sur bons de caisse et bons d'épargne ont vécu une embellie de +1,6M€ ;
- enfin, la réévaluation FVH des titres émis couverts est ajustée à hauteur de -1,18M€.

Les « Provisions pour risques et charges » déclinent de -4,19M€ à 32M€ du fait des principales variations compensées suivantes :

- provisions IFRS9 Stage 1 et Stage 2 sur les encours Hors-Bilan sains (+1,00M€) ;
- provision Epargne Logement (-6,14M) ;
- provision sur engagements par signature (+0,47M€) ;
- provisions pour risques et charges divers (+0,48M€).

La variation de situation nette se présente ainsi :

En M€	31/12/24	Affect.	Dividendes	Aug. capital	Diminution de capital	Var.JV	Autres	Résultat	31/12/25
Réserves consolidées	2 065,66	110,73	-7,58	-67,42	66,20		91,41		2 259,00
Primes d'émission	9,56								9,56
GP latents	1 272,37					107,96	-87,27		1 293,06
Capital	286,56			22,33	-22,33				288,62
Résultat	110,73	-110,73						85,53	85,53
TOTAL SN	3 744,88	0,0	-7,58	-45,09	45,93	107,96	4,14	85,53	3 935,77

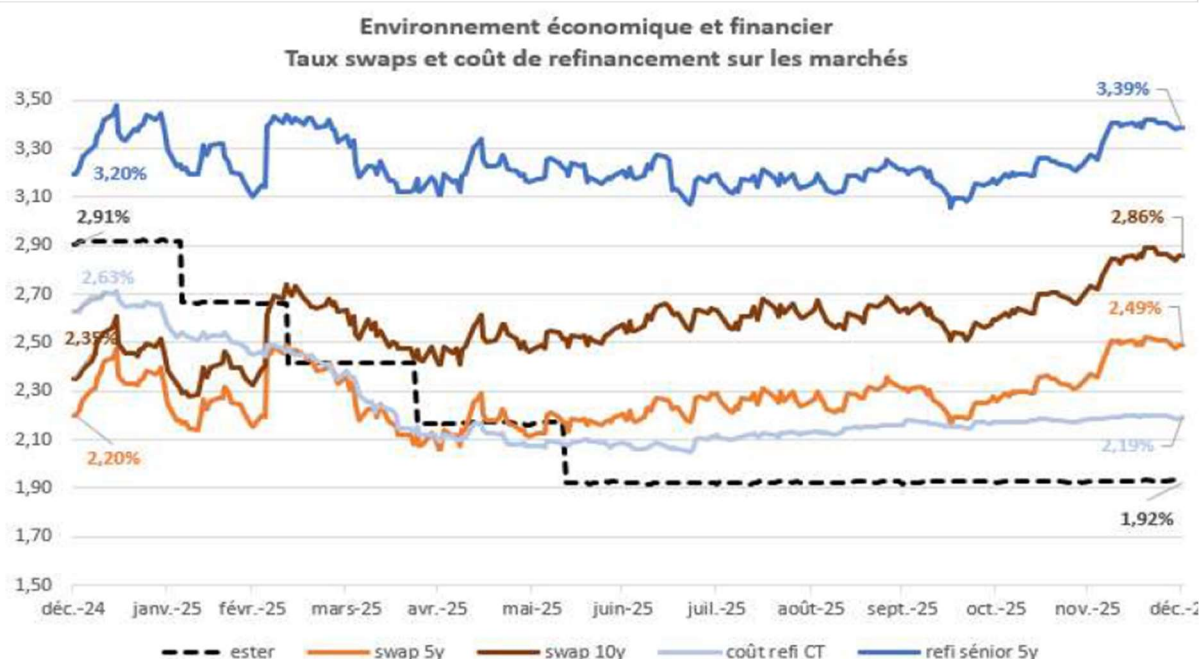
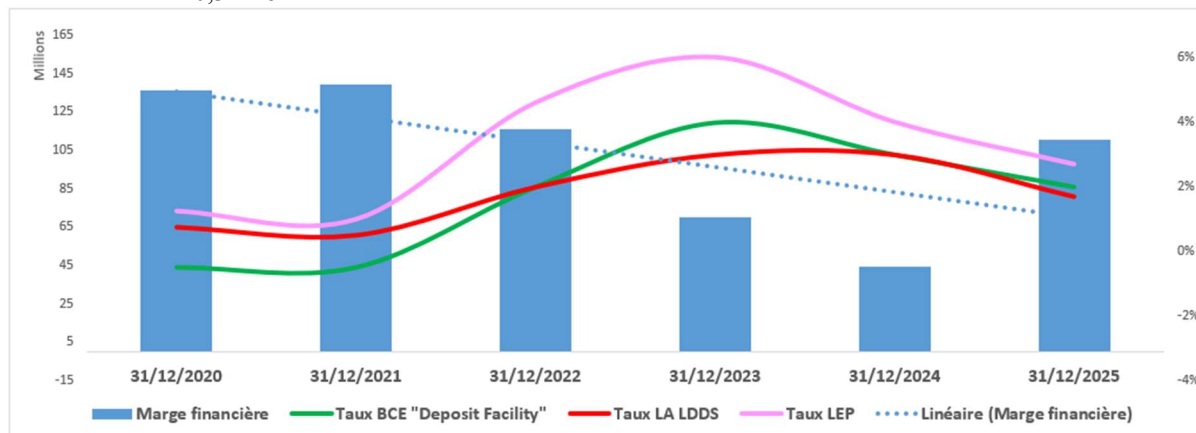
La situation nette du Groupe progresse principalement avec le résultat de l'exercice de +85,53M€ et le recyclage en réserves consolidées de la plus-value de cession des titres ACM-IARD de +90,12M€ (échangés avec des titres GACM).

D. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(En Millions €)	31/12/2025	31/12/2024 retraité	Variation		31/12/2024 publié
			Montant	%	
Marge d'intérêts	110,3	51,1	59,2	115,9%	44,5
Commissions Nettes	140,3	134,7	5,6	4,2%	134,7
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par résultat	10,2	9,4	0,8	8,5%	9,4
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par Capitaux Propres	32,3	106,1	-73,8	-69,6%	106,1
Gains ou Pertes sur instruments au coût amorti	0,0	-1,2	1,2	-100%	16,7
Résultat des autres activités	30,5	26,4	4,1	15,5%	26,4
PRODUIT NET BANCAIRE	323,6	326,5	-2,9	-0,9%	337,8
Charges Générales d'exploitation	-223,8	-217,2	-6,6	3,0%	-217,2
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	99,8	109,3	-9,5	-8,7%	120,6
Coût du Risque	-10,6	-19,9	9,3	-46,7%	-19,9
RESULTAT D'EXPLOITATION	89,2	89,3	-0,1	-0,1%	100,7
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	12,6	12,4	0,2	1,6%	12,4
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-0,1	0,6	-0,7	NS	0,6
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	101,7	102,3	-0,6	-0,6%	113,7
Impôt sur le résultat	-16,2	0,0	-16,2	NS	-3,0
RESULTAT NET TOTAL IFRS	85,5	102,3	-16,8	-16,4%	110,7
Résultat consolidé – Minoritaires	0,0	0,2	0,2	NS	0,2
RESULTAT NET	85,5	102,1	-16,6	-16,3%	110,5

Le recul du **Produit Net Bancaire** s'analyse comme suit :

- L'inversion de la tendance baissière de la **marge d'intérêts**, sous l'effet de la hausse du taux moyen des crédits couplée à la réduction du coût moyen des ressources clientèles (livrets d'épargne réglementée notamment) et du coût de refinancement, se traduit par une progression qui l'amène à +110,34M€ :



- la rémunération de l'activité de crédit des « opérations avec la clientèle » s'améliore (+27,90M€ à +330,04M€, encours douteux compris) ; dans le même temps, la charge de rémunération des dépôts s'infléchit et revient ainsi à -241,85M€, étant entendu qu'elle est à compenser avec l'évolution de la rémunération de l'épargne centralisée de -22,01M€ qui amène cette dernière à +79,67M€ contre +101,68M€ l'année précédente ;
 - au niveau des « opérations avec les établissements de crédit », si l'on fait abstraction de la rémunération reçue de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre des encours reversés, on observe un repli du coût de refinancement qui s'établit à -14,90M€ ;
 - les revenus des « titres au coût amorti » et des « actifs en juste valeur par résultat » représentent +35,02M€ ;
 - les charges des « dettes représentées par un titre » pèsent pour -66,53M€ ;
 - la marge financière dégagée par les « dérivés de couverture » est égale à -11,02M€ ;
 - pour mémoire, depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS9, les intérêts versés et reçus sur dérivés classés en « juste valeur par résultat » sont comptabilisés en marge d'intérêts et non plus en « gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat » (pas d'impact au 31/12/2025).
- les **commissions** nettes reçues s'accroissent de 4,2% à 140,28M€, du fait d'une variation des commissions perçues (+7,83M€ soit +4,8%) supérieure à celle des commissions versées (-2,22M€, soit +7,7%) ; la progression des produits s'explique en grande partie par l'assurance (+3,01M€) et les services monétiques (+2,17M€) ; du côté des charges, la plus forte progression concerne les frais adossés aux cartes bancaires (-1,76M€) et les moyens de paiement (-1,55M€) ;

- les **gains ou pertes sur les instruments à la « juste valeur par résultat »** clôturent à +10,22M€ et se décomposent en :
 - -0,26M€ sur l'entité Volney Développement, essentiellement liés à la baisse de valeur de participations compensée par des plus-values de cession nettes et le versement de dividendes ;
 - +10,48M€ sur le Groupe bancaire, dont principalement :
 - -0,95M€ liés à des options et du change à terme mis en place pour protéger un stock de plus-value latente libellé en USD ;
 - au niveau du portefeuille d'Actifs illiquides, -1,06M€ de variation de juste valeur, +9,96M€ de revenus et +0,22M€ de plus-values de cession nettes) ;
- les **gains et pertes sur instruments à la « juste valeur par capitaux propres »**, exclusivement constitués de revenus variables, reviennent à un niveau plus habituel de +32,28M€, contre 106,09M€ l'année précédente, du fait du versement d'un dividende exceptionnel par le GACM en septembre 2024 :
 - GACM +27,33M€ ;
 - BFCM +2,33M€ ;
 - CCCM +2,12M€ ;
 - A noter que le dividende versé par Euro-Information (0,24M€) n'apparaît pas parmi ces revenus, puisqu'il est recyclé en réserves consolidées du fait de la mise en équivalence de cette même entité.
- le **résultat des autres activités**, égal à +30,5M€ contre +26,4M€ en 2024, émane principalement de la filiale HelloAsso (contributif de +24,10M€) et des SCI portant les immeubles de placement (+6,80M€).

Les **charges générales d'exploitation** sont en hausse de 13,1% à -223,41M€, du fait de la hausse des charges de personnel de 5,55M€, liée à l'augmentation générale des rémunérations, aux revalorisations individuelles et à la croissance des effectifs, et de la relative stagnation des charges générales d'exploitation (variation de +0,35M€).

Le **coefficient d'exploitation** s'établit à 69,16% contre 66,52% retraité au titre de 2024.

Compte tenu des éléments précités, le **résultat brut d'exploitation** est en baisse de -9,5M€ par rapport à l'année précédente et atteint 99,8M€.

Le **coût du risque** se décompose ainsi :

en Millions €	31/12/2024	31/12/2023	Variation en montant	Variation en %
Provisions sur créances douteuses	-14,2	-22,5	8,3	-37,2%
Provisions IFRS9 Stage 1 et 2	1,9	0,8	1,1	132,1%
Provisions pour Risques et Charges	1,7	1,8	-0,1	-4%
Provisions sur Titres	0,0	0,0	0,0	ND
TOTAL RISQUES	-10,6	-19,9	9,3	-47,0%

Du fait de la mise en équivalence d'Euro-Information, le résultat consolidé hérite d'une quote-part égale à 12,6M€.

Compte tenu d'une **charge d'impôt** de -16M€ intégrant +1M€ lié à la variation de stock d'Impôts Différés Actif, le résultat net IFRS 2025 ressort à 85M€, en recul de -17% par rapport à résultat 2024 retraité.

L'article R511-16-1 du Code Monétaire et Financier requiert que les établissements de crédit indiquent dans leur rapport annuel le rendement de leurs actifs. Au 31/12/2025, celui du Groupe s'établit à 0,35%.

E. RECAPITULATIF DES RESULTATS NETS PART DU GROUPE IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS

(en milliers €)

2020	2021	2022	2023	2024
82 506	175 514	86 607	107 445	110 532

F. CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat Part du Groupe de la façon suivante :

(En M€)	2025	2024	% de variation
Groupe bancaire	69,81	95,71	-27,1%
Volney Assurances	0,11	0,18	-38,9%
Euro-Information	12,57	12,42	1,2%
A.I.A.C.	-0,24		ND
HelloAsso	0,40	-1,21	-133,1%
Volney Bocage	0,05	0,07	-28,6%
Volney Habitat	0,00	0,00	0,0%
Volney Développement	-0,28	1,96	-114,3%
Volney Chaptal	0,22	0,55	-60,0%
Volney Patrimoine	2,93	0,50	486,0%
Volney Sainte-Anne	-0,02	0,35	-105,7%
TOTAL	85,55	110,53	-22,6%

La contribution des FCT Zéphyr est absolument nulle par construction, le véhicule n'ayant pas vocation à dégager de résultat. Toutes les autres sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale, à l'exception d'Euro-Information (mise en équivalence).

VOLNEY ASSURANCES est une société de courtage d'assurance détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Au titre de l'exercice 2025, son résultat contributif est égal à +106K€, les commissions reçues des compagnies d'assurances étant reversées pour la quasi-totalité aux caisses locales.

EURO-INFORMATION est une société qui a pour activité les études techniques en vue de l'organisation et de la diffusion de l'information, la prestation de services techniques et informatiques, l'acquisition ainsi que la location ou la revente de tous matériels liés et plus globalement la mise à disposition des différentes entités du Groupe Crédit Mutuel ainsi que de leurs sociétaires et clients, des solutions, outils et services informatiques. Elle est consolidée par mise en équivalence sur la base de 7,611% depuis 2020 et contribue de ce fait au résultat du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie à hauteur de 12 565K€.

HELLOASSO est une plateforme de financement participatif de projets, sous forme de dons, dédiée aux associations. Le site offre également la possibilité de gérer, directement en ligne, les adhésions des membres et les ventes de billetteries pour des événements organisés par les associations. La SAS HELLOASSO est détenue à hauteur de 99,417% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et contribue, en 2025, au résultat part du groupe à hauteur de 401K€. Il convient de noter que cette entité est agréée par l'ACPR en qualité d'établissement de paiement hybride depuis Juin 2023. A ce titre, elle s'est vue attribuer le code d'identification 17678.

L'Alliance pour l'Innovation Associative et Citoyenne (AIAC) a été créée le 08/07/2025 pour favoriser le développement de l'écosystème d'HELLOASSO. Au 31/12/2025, cette SAS détient 99,417% du capital d'HELLOASSO. Elle est contrôlée par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie à hauteur de 99,327% et contribue, en 2025, au résultat part du groupe à hauteur de -237K€.

VOLNEY BOCAGE est une SAS dont l'objet est d'acquérir, louer et céder des terres agricoles pour le compte des sociétaires exploitants agricoles du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son rôle est de faciliter l'installation et le développement des exploitants La valeur comptable des terrains figurant à l'actif de l'entité représente 11 160K€ contre 11 104K€ en 2024. La contribution de cette filiale au résultat part du groupe 2025 est de 52K€.

VOLNEY HABITAT est une SAS détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, créée en 2017 pour porter l'immobilier dans le contexte du déploiement de structures d'accueil temporaire pour personnes âgées convalescentes et/ou en attente de places disponibles dans des maisons de retraite. Comptant 2 230K€ d'immobilisations corporelles contre 2 341K€ en 2024, elle a réalisé un gain de 3K€ en 2025.

VOLNEY DEVELOPPEMENT est une société de capital-risque détenue à 90% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son actif immobilisé, hors réévaluation, atteint 14,42M€ fin 2025 contre 13,40M€ en 2024. Sa contribution au résultat part du groupe s'élève en 2025 à -284K€.

VOLNEY PATRIMOINE est une SCI créée en 2018 par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, destinée à porter des immeubles de placement. Au 31/12/2025, la valeur brute actualisée des 6 immeubles détenus, est de 147,04M€. Elle a réalisé en 2025 un gain de 2 930K€.

Les SCI VOLNEY SAINTE-ANNE et VOLNEY CHAPTAL ont été créées en 2019 pour poursuivre le développement de l'activité d'investissement immobilier. Elles détiennent chacune un immeuble et ont contribué au résultat part du groupe 2025 pour respectivement -21K€ et 226K€.

IV. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

A. CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée, dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par ses caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

B. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

↳ Fonds propres

En application des dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

Le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est identique à celui retenu pour les comptes consolidés du Groupe. Seule la méthode de consolidation change pour les entreprises d'assurances et les entités du secteur non financier, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir le risque de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1, des fonds propres additionnels de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des déductions réglementaires (en particulier, participations dans les entités du secteur financier).

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des risques par les fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel, conformément au règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auquel il est soumis.

Ratio de solvabilité (Bâle III)		
<i>En millions €</i>	2025	2024
Fonds propres Prudentiels	2 463	2 353
Risques pondérés	5 659	5 890
RATIOS	43,53%	39,96%

↳ Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres

structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

↳ Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Cette structure bénéficie d'outils internes dont, notamment, un système de notation des contreparties et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

↳ Arriérés de paiement

31/12/2025 (en K€)	Arriérés de paiement (Stage 1 et Stage 2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	≤ 30 jours	30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	Total	
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	96 096	5 180	5 789	102 639	209 704
Administrations publiques	3	0	0	0	3
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	112	0	0	1 076	1 188
Entreprises non financières	63 643	2 624	5 775	76 892	148 934
Particuliers	32 338	2 556	14	24 671	59 579
TOTAL	96 096	5 180	5 789	102 639	209 704

↳ Relevé de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant notamment, la production et la ventilation des crédits, ainsi qu'une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, à travers divers comités et lors des Conseils d'Administration.

↳ Eléments d'information sur la gestion du risque

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires bâloises, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans

le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décisions au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Elle permet aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossiers et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions bâloises.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses.

Les outils intègrent également la notion de contagion. Ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2025	31.12.2024
Prêts et créances (hors pensions)		
Etablissements de crédit	4 366 551	4 105 670
Clientèle	14 690 943	14 336 061
Exposition brute	19 057 494	18 441 731
Dépréciations	-219 003	-216 649
Etablissements de crédit	-1	-1
Clientèle	-219 002	-216 448
EXPOSITION NETTE	18 838 491	18 225 282

	31.12.2025	31.12.2024
Répartition des crédits par type de clientèle		
Administrations et banques centrales	20,0 %	19,6%
Etablissements (institutions)	14,0 %	13,6%
Entreprises (corporate)	7,3 %	7,3%
Clientèle de détail (retail)	58,6 %	59,7%
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	94,0 %	94,6%
Europe hors France	6,0 %	5,4%
Autres pays	0 %	0%
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement (Stage 3)	221 344	208 039
Pertes attendues à terminaison (Stage 2)	-76 354	-61 392
Pertes attendues sur actifs dépréciés (Stage 3)	-93 334	-87 839
Taux de couverture individuel	42,2 %	42,2%
Taux de couverture global	76,7 %	71,7%

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie gèrent plusieurs portefeuilles distincts.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit la politique globale de gestion du risque de liquidité et l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ses décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

Risque de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui figurent dans un « référentiel de gestion de bilan Groupe » harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Le règlement (UE) n°575/2013 impose aux établissements de crédit des exigences en termes de détention d'actifs liquides pour couvrir ce risque. Un portefeuille dédié a donc été créé à cet effet.

Portefeuille de Gestion de la Liquidité

Créé en janvier 2012, ce portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. Comme tous les ans, les ratios de liquidité ont mis la gestion des actifs de ce portefeuille au centre de l'activité financière. Son encours comptable au 31/12/2025 s'élève à 1.719M€ contre 1.732M€ fin 2024, dont 914M€ de risques souverains français et Groupe CMCIC détenus en direct, 591M€ de titres souverains et de covered bonds empruntés sous forme de pensions livrées, 214M€ de covered bonds émis par banques européennes éligibles au ratio LCR.

Au 31 décembre 2025, la contribution de ce portefeuille au résultat IFRS est de -3,91M€.

Au-delà de ce portefeuille, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM (Asset and Liability Management) et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière. La politique globale du risque de liquidité est positionnée au niveau du Comité Stratégique

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources :

- 1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme ;
- 2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- 3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;
- 4- un encours de 1 230M€ de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31/12/2025.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

La marge transformée supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2025 s'élève à 4 490M€ contre 5 134M€ au 31 décembre 2024, hors opération Zéphyr, soit en recul de -644M€.

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2025, il atteint 249,06% ;
- le Net Stability Funding Ratio : au 31 décembre 2025 est calculé à 110,67%.

Tableau de ventilation des maturités pour le risque de liquidité :

		31/12/25							
Maturités résiduelles contractuelles en K€	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total	
Actif									
Caisse-Banques Centrales	24 623							24 623	
Dépôts à vue – Etablissements de Crédit	649 873							649 873	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			155					155	
Actifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat							231 745	231 745	
Actifs financiers à la JV par capitaux propres – recyclables							1	1	
Actifs financiers à la JV par capitaux propres – non recyclables							1 829 531	1 829 531	
Titres au coût amorti	10 051	11 643	484 367	66 072	1 187 043	795 987	6	2 555 169	
Prêts et créances	3 782 771	286 295	1 108 343	1 514 316	3 672 348	7 918 026	74	18 282 173	
Passif									
Dépôts de Banques Centrales									
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			3 608					3 608	
Passifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat									
Passifs financiers évalués au coût amort	12 158 214	865 924	2 015 407	966 210	2 638 724	1 237 572	83 700	19 965 751	

Gestion du risque global de taux d'intérêt

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dispose d'une cellule ALM (Asset and Liability Management) dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Elle applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein d'un comité exécutif trimestriel dédié à l'ALM et présentées pour validation en Comité des Risques, puis en Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier. Ce système comprend des limites fixées au niveau national ou régional, selon l'indicateur :

- limite de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (MNI) en vision interne rapportée à la MNI prudentielle (suivi trimestriel) : adossée à un horizon de deux ans, elle est fixée en 2025 à -16% en année 1 et -19% en année 2 sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/-1% sur les taux variables, +/- 0,5%

- sur les taux réglementés) avec un seuil d’alerte régional à -14,5% en année 1 et -17,5% en année 2. La limite de sensibilité de la Marge Nette d’Intérêts est respectée au 31/12/2025 ;
- limite de sensibilité de la MNI en vision réglementaire rapportée aux fonds propres T1 (suivi trimestriel) : adossée à un horizon de deux ans, elle est fixée en 2025 à -4,5% sur la base de scénarii d’évolution modérée des taux (+/- 2% sur les taux variables) avec un seuil d’alerte à -3,6%. La limite de sensibilité de la Marge Nette d’Intérêts est respectée au 31/12/2025 ;
 - limite régionale de sensibilité de la MNI en vision réglementaire rapportée à la MNI prudentielle aux options comportementales et financières : adossée à un horizon de deux ans, elle est fixée en 2025 à -15% en année 1 et 2 sur la base de scénarii d’évolution modérée des taux (+/- 1% sur les taux variables) avec un seuil d’alerte à -14,5%. La limite de sensibilité de la Marge Nette d’Intérêts est respectée au 31/12/2025 ;
 - limite régionale d’impasse taux fixe, fixée à +/-1,4 fois les fonds propres à un horizon de trois à sept ans (suivi trimestriel) ; La limite d’impasse taux fixe est respectée au 31/12/2025 ;
 - limite d’impasse risque de base : l’exposition moyenne à 12 mois de la paire d’indices la plus défavorable au risque de base selon les deux scénarios de chocs sur les taux, rapportée à la MNI prudentielle doit être supérieure à la limite régionale de -5% (seuil régional à -4%). La limite d’impasse risque de base est respectée au 31/12/2025 ;
 - limite sur la valeur instantanée de l’établissement : elle est évaluée par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme. La VAN de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation bâloise, la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché selon 6 scénarios de chocs est un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est inférieure à -14% des fonds propres Tier 1 (seuil d’alerte à -13%). La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marché, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d’hypothèses d’écoulement pour les dépôts à vue et l’épargne réglementée ainsi que le remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle. La VAN est également évaluée au risque inflation et rapportée aux fonds propres T1 avec une limite régionale de -10% et un seuil régional de -9%. Enfin, elle est évaluée au risque CSRBB et rapportée aux fonds propres T1 avec une limite régionale de -15% et un seuil régional de -12,5%. Au 31 décembre 2025, les calculs de VAN intégrant les stress de courbes et de taux mettent en évidence des sensibilités qui respectent la limite de -14% des fonds propres Tier1 hormis sur le scénario de choc de plus de +2% qui dépasse le seuil régional (ratio à -13,03%). Les limites sur l’inflation et le CSRBB sont respectés.

Gestion des risques de marché

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n’est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau du Groupe, développe des activités d’investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d’optimiser les résultats du Groupe en profitant de l’expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n’est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie gère plusieurs portefeuilles d’investissement distincts :

Portefeuille de Capitalisation Long Terme

En gestion extinctive depuis la fin du 1er trimestre 2020, l’encours de ce portefeuille n’atteint plus qu’un net de 3K€ au 31/12/2025, répartis sur 2 fonds alternatifs en gestion extinctive. La performance annuelle du portefeuille est quasiment nulle et contribue au résultat IFRS de manière non significative.

Portefeuille de Fonds d’Actifs Réels

Ce portefeuille regroupe les portefeuilles antérieurement dénommés « Rendement » et « Actifs Illiquides ». Il a majoritairement vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides de type Private Equity.

Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. D’un point de vue risque, il est entièrement couvert par des fonds propres.

Son encours valorisé s’élève à 210,95M€ au 31 décembre 2025 contre 216,04M€ fin 2024. Il impacte positivement le résultat IFRS 2025 à hauteur de 8,93M€.

C. RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables en particulier aux établissements de crédit, définit dans sa quatrième partie le cadre du suivi et du contrôle des grands risques.

L'article 392 précise qu'« une exposition d'un établissement sur un client ou un groupe de clients liés est considéré comme un grand risque lorsque sa valeur atteint ou dépasse 10% des fonds propres de catégorie 1 de l'établissement ».

Il est important de retenir que dans ce cadre, la notion de groupe de clients liés dépasse la simple détention capitalistique, puisqu'en particulier, les expositions sous-jacentes doivent être évaluées : un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite.

La limite réglementaire d'exposition sur un grand risque est fixée à 25% des fonds propres de catégorie 1.

Au 31 décembre 2025, les exigences de ce ratio sont respectées.

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

↳ **Loi ECKERT – Publication annuelle relative aux comptes inactifs (R.312-21 du Code monétaire et financier)**

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : au 31 décembre 2025, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie recense 16.879 comptes et coffres inactifs ouverts dans ses livres, pour un total de dépôts et avoirs de 8 960 642,79€ ;
- nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L. 312-20 du Code monétaire et financier : le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie a reversé et transféré en 2025, à la Caisse des Dépôts et Consignations, 220 639,97€ correspondant aux dépôts et avoirs de 1 047 comptes inactifs.

↳ **Rapport de durabilité (CSRD – CORPORAET SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE)**

Les informations en matière de durabilité du périmètre consolidé du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie étant incluses dans le rapport de durabilité consolidé du Groupe Crédit Mutuel, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a décidé d'opter pour l'exemption de publication de ce rapport à ses bornes, comme l'autorisent les textes réglementaires.

Lien rapport de durabilité Groupe Crédit Mutuel :

<https://www.creditmutuel.com/fr/publications/rapports-annuels.html>

VI. BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2025 s'est inscrite dans un environnement macroéconomique et financier dominé par une forte incertitude géopolitique, économique et par un tournant progressif des politiques monétaires. Les marchés ont dû intégrer simultanément la normalisation de l'inflation, l'ajustement des stratégies des banques centrales et la montée de nouveaux risques politiques, notamment liés aux tensions commerciales et à l'instabilité institutionnelle dans certaines grandes économies.

Le retour de Donald Trump au centre du débat politique et économique s'est accompagné d'un discours résolument protectionniste, ravivant les craintes d'une nouvelle guerre commerciale. Les annonces répétées de hausses potentielles de droits de douane sur les importations, visant aussi bien la Chine que certains partenaires européens, ont entretenu une forte incertitude sur les perspectives du commerce mondial.

En France, les doutes liées à la gouvernance, aux débats budgétaires et à la trajectoire des finances publiques ont alimenté une prime de risque spécifique sur la dette française, en particulier sur les maturités longues.

Pour autant, même s'ils ont connu des périodes de forte volatilité, les marchés actions de l'ensemble des places mondiales se sont inscrits à la hausse (+10% pour le CAC40, +16% pour le S&P500, +18% pour l'Eurostoxx, +20% pour le Nasdaq, +26% pour le Nikkei) et l'or a clairement profité d'un mouvement de valeur refuge (+65%).

Dans ce contexte global, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a poursuivi son activité en s'adaptant et en maintenant une forte exigence sur la relation client.

Comme attendu, l'amorce de l'inversion de la tendance baissière de la marge financière observée les années précédentes se dessine sous l'effet de la hausse du taux moyen des crédits couplée à la réduction du coût moyen des ressources clientèles (livrets d'épargne réglementée notamment) et du coût du refinancement. Malgré une légère augmentation des encours douteux qui accompagne la croissance du portefeuille de crédits, les risques restent maîtrisés, tant sur le marché des professionnels que des particuliers.

Assurée de la force de son modèle mutualiste et de sa solidité financière, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie continuera à inscrire son action au service de ses sociétaires, dans le temps et sur son territoire, en adéquation avec sa raison d'être (« Être le bancassureur mutualiste, de plein exercice, à dimension humaine, acteur du développement de son territoire et du Crédit Mutuel »).

LISTE DES MANDATS DE LA FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

Monsieur Jean-Luc BIGARE

Président du conseil d'administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - CREAvenir (Association) - Caisse de Crédit Mutuel de Laval Saint Tugal - Caisse de Crédit Mutuel Solidaire
Président	- SAS PLAFITECH
Administrateur	- Confédération Nationale du Crédit Mutuel - Caisse Centrale du Crédit Mutuel - Fédération Française du Bâtiment de la Mayenne - Fédération Régionale du Bâtiment des Pays de la Loire - Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) Bretagne Pays de la Loire
Membre du conseil de surveillance	- Société d'études et de réalisations pour les Equipement Collectifs (SODEREC)
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration et président	- Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- Assurances du Crédit Mutuel IARD SA - Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
Représentant permanent de la Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Association des Résidences Escalys
Conseiller départemental	- Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Mayenne (URSSAF)
Associé	- SARL LENAG - SCI 4B - SAS RESEAU F.J.A.
Gérant	- Société Civile JLBBAC - SCI LORKA - SCI AC BALCONS D'ESCALAPE
Co-gérant	- SCI B.A.C. - SCI B.A.C. 2

Monsieur Stéphane BIGOT

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Ernée Bocage

Madame Noëlle CAILLET

Vice-Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Présidente du Conseil d'Administration - Secrétaire	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente	- Caisse Générale de Financement (CAGEFI) - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô
Administratrice	- Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon

Monsieur Gilles HUBERT

Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de La Suze
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président – Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'Administration	- CREAvenir
Administrateur	- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Monsieur Philippe LAURENT

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Coutances
Président	- Union des Entreprises de Proximité de la Manche (U2P) - Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de service et de fabrication de la Manche (CNAMS 50) - Caisse d'allocation Familiale
Trésorier	- Chambre de Métiers et de l'Artisanat De Région Normandie
Administrateur	- CER France - Normandie
Gérant	- SARL Le Jardin de Maud - SARL Gaylord Service Jardins

Monsieur Alain LEMEE

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse Royale
Président	- Comité des fêtes de Saint Saturnin (72)

Monsieur Daniel PITEL

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	- Caisse de Crédit Mutuel d'Alençon Montsort - Saint Denis
Trésorier adjoint	- Organisation rallye touristique automobile ornais (O.R.T.A.O.)
Administrateur	- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Co-gérant	- SCI Les Abeilles

Monsieur Marcel THOMAS

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois Croix
Président	- Alternatri 53 - Groupe Procivis Ouest - ASPTT Laval Rando
Secrétaire	- Comité Laval Suceava

Monsieur Joël VALLEE

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Ambrières les Vallées
Administrateur	- SAS Volney Assurances - Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- SAS Volney Développement - Président

Monsieur Jean-Pierre VIOT

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Meslay l'Océane
Associé	- SCI LANESTER

Madame Sandrine BRETON

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - SAS Volney Assurances - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Avranches

Monsieur Christophe BUNAS

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Bonnétable

Monsieur Johann CHASLES

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Changé - SOCCAD 2
Gérant	- SCI H4

Monsieur Marc CRENES

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Pontlieue - Le Mans Summer Basket

Monsieur Olivier DE LACOSTE DE LAVAL

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Lô centre
Présidente du Conseil d'Administration	- SCI DES OLIVIER'S

Madame Marie-Laurent DUBREUIL

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois

Madame Bénédicte ESNAULT

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de la Flèche

Monsieur Thierry FROGER

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Mutuelle INSEE
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Nord Bercé Belinois
Trésorier	- Comité des fêtes de Mulsanne

Monsieur Jean-Yves GOBLOT

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - SAS Volney Assurances
Administrateur - Secrétaire	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Mortain - Créalab
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Caisse Générale de Financement (CAGEFI) - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint Lô
Associé	- Chanvre Développement

Madame Annick GRISON

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- AST Récréation
Vice-Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne Saint Martin
Administratrice - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- Crédit Mutuel Agricole et Rural
Gérante	- EARL de la Giraudière

Madame Sandrine LANOE

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Loué

Monsieur Bruno LEMIERE

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Générale de Financement (CAGEFI) - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint Lô
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de La Haye du Puits

Monsieur Hervé MAUGEAIS

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Craon et du Craonnais - GEM 53

Monsieur Philippe MERCIER

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Querqueville

Monsieur Jean-Yves MORINEAU

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Evron
Administrateur - trésorier	- Fondation du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Madame Nicole PILLET

Administratrice	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Association Des Résidences Escalys - SAS Volney Assurances
Vice-Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Bretagne
Administratrice - Trésorière	- Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF)
Trésorière adjointe	- Les Foulées Roses 53

Monsieur Denis RICHARD

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Centre
Vice-Président	- Golf des 24 heures
Censeur	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Monsieur Jean-Luc RONDEAU

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Sillé-le-Guillaume

Madame Marie-Josée BARANGER

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
-----------------	---

Monsieur Jean-Charles BESCHER

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président	- SCI NORT

Madame Lucie DUVAL

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
-----------------	---

Monsieur Dylan JAMES

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Trésorier	- Comité des fêtes de Saint-Opportune
Trésorier adjoint	- OLB Section foot

Comité d'entreprise

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

ELEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025

A. BILAN CONSOLIDE

Bilan actif (en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024 Corrigé	31.12.2024 Publié	Notes
Caisse, Banques centrales	24 623	29 000	29 000	8
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	231 900	236 522	236 522	13.1, 13.3, 15
Instruments dérivés de couverture	28 740	13 368	13 368	14, 15
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 829 532	1 716 329	1 716 329	11, 12, 15
Titres au coût amorti	2 555 169	2 421 666 ⁽¹⁾	2 414 296	9.3, 12, 39
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	4 460 105	4 338 165	4 338 165	9.1, 12, 39
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	14 471 941	14 119 613	14 119 613	9.2, 12, 39
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-15 850	-6 920	-6 920	14.2
Actifs d'impôts courants	79 694	62 522	62 522	17.1
Actifs d'impôts différés	54 744	53 461	53 461	17.2
Compte de régularisation et actifs divers	119 376	138 210	138 210	18.1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	214 344	207 967	207 967	19
Immeubles de placement	173 681	173 100	173 100	20
Immobilisations corporelles	55 530	49 753	49 753	21.1
Immobilisations incorporelles	12 428	12 158	12 158	21.2
Ecart d'acquisition	13 871	13 871	13 871	22
Total de l'actif	24 309 831	23 578 785	23 571 415	

Bilan passif (en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024 Corrigé	31.12.24 Publié	Notes
Banques centrales	0	0	0	8
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 608	3 210	3 210	13.2, 13.3, 15
Instruments dérivés de couverture	83 467	65 820	65 820	14, 15
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	1 168 505	1 414 640	1 414 640	10.1, 39
Dettes envers la clientèle au coût amorti	15 891 535	15 353 826	15 353 826	10.2, 39
Dettes représentées par un titre au coût amorti	2 905 711	2 710 452	2 710 452	10.3, 39
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-20 337	-23 468	-23 468	14.2
Passifs d'impôts courants	26 033	26 682 ⁽¹⁾	24 772	17.1
Passifs d'impôts différés	43 808	42 824	42 824	17.2
Compte de régularisation et passifs divers	239 699	198 246	198 246	18.2
Provisions	32 036	36 227	36 227	23
Dettes subordonnées au coût amorti	0	0	0	10.4, 39
Capitaux propres totaux	3 935 766	3 750 326	3 744 866	
Capitaux propres - Part du Groupe	3 933 103	3 747 675⁽¹⁾	3 742 215	
Capital et réserves liées	298 177	296 118	296 118	24.1
Réserves consolidées	2 256 309	2 077 063	2 063 200	24.1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 293 064	1 272 365	1 272 365	24.2, 37, 38
Résultat de l'exercice	85 553	102 129	110 532	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	2 663	2 651	2 651	
Total du passif	24 309 831	23 578 785	23 571 415	

(1) La correction des comptes 2024 est due à l'intégration dans les comptes de la comptabilisation d'une prime inflation tout au long de la vie des Obligations Assimilables du Trésor indexées sur l'inflation (OATi) détenues par la Caisse Fédérale. Ces titres sont caractérisés par le versement à l'échéance d'une prime égale à l'inflation acquise appliquée au nominal. Le paragraphe B5.4.6 de la norme IFRS9 stipule que « Si l'entité révisé ses estimations (...) d'encaissements (...), elle doit ajuster la valeur comptable brute de l'actif financier (...) de manière à refléter (...) les flux de trésorerie contractuels estimés révisés. L'entité recalcule la valeur comptable brute de l'actif financier (...) en déterminant la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels futurs estimatifs au moyen du taux d'intérêt effectif initial (...). L'ajustement est comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge. ». Conformément à la norme IAS8, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie a donc procédé à une correction d'erreur visant à comptabiliser les ajustements requis depuis l'origine :

	OATi 0,10% 03/2025	OATi 0,10% 03/2028	OATi 3,40% 07/2029	Total	Taux IS	IS
Nominal en stock au 31/12/2021	30 000 000€			30 000 000€		
Ajustement au 31/12/2021	237 600€			237 600€		
Quote-part Réserves Consolidées	0€			0€		
Quote-part Résultat Consolidé 2021	237 600€			237 600€	28,41%	67 502€
Nominal en stock au 31/12/2022	157 000 000€			157 000 000€		
Ajustement au 31/12/2022	9 189 670€			9 189 670€		
Quote-part Réserves Consolidées	237 600€			237 600€		67 502€
Quote-part Résultat Consolidé 2022	8 952 070€			8 952 070€	25,83%	2 312 320€
Nominal en stock au 31/12/2023	157 000 000€	250 000 000€	100 000 000€	507 000 000€		
Ajustement au 31/12/2023	16 125 930€	2 334 000€	239 000€	18 698 930€		
Quote-part Réserves Consolidées	9 189 670€	0€	0€	9 189 670€		2 312 320€
Quote-part Résultat Consolidé 2023	6 936 260€	2 334 000€	239 000€	9 509 260€	25,83%	2 456 242€
Nominal en stock au 31/12/2024 ⁽³⁾		250 000 000€	120 000 000€	370 000 000€		
Ajustement au 31/12/2024		5 544 000€	1 825 600€	7 369 600€		
Quote-part Réserves Consolidées		2 334 000€	239 000€	2 573 000€		664 606€
Quote-part Résultat Consolidé 2024		3 210 000€	1 586 600€	4 796 600€	25,83%	1 238 962€
Impact OATi 03/2025 au 31/12/2024 ⁽²⁾						
Ajustement IS au 31/12/2024	-6 130€					
Quote-part Réserves Consolidées	11 954 472€					
Quote-part Résultat Consolidé 2024	-11 960 602€					
Nominal en stock au 31/12/2025		250 000 000€	120 000 000€	370 000 000€		
Ajustement 31/12/2025		8 211 500€	3 431 200€	11 642 700€		
Quote-part Réserves Consolidées		5 544 000€	1 825 600€	7 369 600€		1 903 568€
Quote-part Résultat Consolidé 2025		2 667 500€	1 605 600€	4 273 100€	25,83%	1 103 742€

⁽²⁾ Le stock d'OATi 0,10% 03/2025 a été entièrement cédé le 17 décembre 2024

⁽³⁾ Au 31/12/2024, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse- Normandie détenait des Obligations Assimilables du Trésor indexées sur l'inflation (OATi) à échéance 2028 et 2029.

La correction d'erreur relative au traitement comptable de la prime inflation du stock d'OATi versée à l'échéance a généré les impacts suivants sur les comptes consolidés 2025 du Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse- Normandie :

Impacts 31/12/2025 (en K€)	
ACTIF	11 643
. Titres au coût amorti	11 643
<i>Effets Publics – créances rattachées</i>	11 643
PASSIF	11 643
. Passifs d'impôts courants	3 013
. Capitaux Propres Part du Groupe	8 630
Réserves Consolidées Part du Groupe	5 460
<i>Report à nouveau</i>	7 370
<i>Impôt</i>	-1 910
Résultat Consolidé Part du Groupe	3 170
<i>Produits d'intérêts – Titres au coût amorti</i>	4 273
<i>Impôt sur le résultat</i>	-1 103

La correction d'erreur relative au traitement comptable de la prime inflation du stock d'OATi versée à l'échéance nécessaire, au titre des exercices précédents, les retraitements suivants par rapport aux états financiers publiés :

Impacts 31/12/2024 (en K€)		
ACTIF		7 370
. Titres au coût amorti	7 370	
<i>Effets publics – créances rattachées</i>		7 370
PASSIF		7 370
. Passifs d'impôts courants	1 910	
. Capitaux Propres Part du Groupe	5 460	
Réserves Consolidées Part du Groupe	13 863	
<i>Souche OATi 03/2025</i>		16 126
<i>Impôt</i>		-4 171
<i>Souches OATi 03/2028 07/2029</i>		2 573
<i>Impôt</i>		-665
Résultat Consolidé Part du Groupe	-8 403	
<i>Produits d'intérêts – Titres au coût amorti 03/2028 07/2029</i>		4 797
<i>Impôt sur le résultat</i>		-1 239
<i>Souche OATi 03/2025</i>		-11 961
<i>Produits d'intérêts – Titres au coût amorti</i>		1 785
<i>Gains/pertes sur actifs financiers au coût amorti</i>		-17 911
<i>Extourne Plus-value de cession sur Effets Publics</i>		-16 695
<i>Moins-value de cession sur Effets Publics recalculée</i>		-1 216
<i>Impôt sur le résultat</i>		+4 165

Les comptes publiés au 31/12/2024 présentaient une plus-value de cession de +16.695.335€ liée à la vente du stock d'OATi 03/2025 le 17/12/2024, correspondant à la différence entre le prix de cession (186.380.565€) et la valeur nette comptable (169.685.230€) intégrant la quote-part de prime inflation revenant au Groupe MABN, égale à 17.911.020€. L'intégration rétrospective de la prime inflation dans le cadre de la correction d'erreur induit des retraitements spécifiques sur la souche d'OATi 03/2025 au titre de la clôture 2024 ; ces derniers sont présentés sur fond vert dans le tableau ci-dessus.

Impacts 31/12/2023 (en K€)		
ACTIF		18 699
. Titres au coût amorti	18 699	
<i>Effets publics – créances rattachées</i>		18 699
PASSIF		18 699
. Passifs d'impôts courants	4 836	
. Capitaux Propres Part du Groupe	13 863	
Réserves Consolidées Part du Groupe	6 810	
<i>Report à nouveau</i>		9 190
<i>Impôt</i>		-2 380
Résultat Consolidé Part du Groupe	7 053	
<i>Produits d'intérêts – Titres au coût amorti</i>		9 509
<i>Impôt sur le résultat</i>		-2 456

B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024 Corrigé	31.12.2024 Publié	Notes
Intérêts et produits assimilés	563 530	613 620 ⁽¹⁾	607 038	26
Intérêts et charges assimilés	-453 187	-562 509	-562 509	26
Commissions (produits)	171 564	163 733	163 733	27
Commissions (charges)	-31 286	-29 062	-29 062	27
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	10 220	9 389	9 389	28
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32 280	106 087	106 087	29
Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti	0	-1 216 ⁽¹⁾	16 695	30
Produits des autres activités	38 400	34 855	34 855	31
Charges des autres activités	-7 888	-8 475	-8 475	31
Produit net bancaire	323 633	326 422	337 751	
Charges générales d'exploitation	-214 695	-209 074	-209 074	32
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	-9 132	-8 045	-8 045	32.3
Résultat brut d'exploitation	99 806	109 303	120 632	
Coût du risque de crédit	-10 571	-19 955	-19 955	33
Résultat d'exploitation	89 235	89 348	100 677	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	12 565	12 418	12 418	19
Gains ou pertes sur autres actifs	-138	583	583	34
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	35
Résultat avant impôt	101 662	102 349	113 678	
Impôts sur les bénéfices	-16 137	-26 ⁽¹⁾	-2 952	36
Gains & pertes nets d'impôts / activité abandonnée	0	0	0	
Résultat net	85 525	102 323	110 726	
Résultat - Intérêts minoritaires	-28	194	194	
Résultat net (part du Groupe)	85 553	102 129	110 532	

(1) Commentaire ci-dessus à la suite de la présentation du passif

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global :

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024 Corrigé	31.12.2024 Publié
Résultat net	85 525	102 129	110 726
Ecarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes			
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat			
Réévaluation des placements des activités d'assurance			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE			
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés en autres éléments du résultat global			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	107 015	20 878	20 878
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	-87 321	-8 185	-8 185
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO			
Réévaluation des immobilisations			
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 005	-58	-58
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	-6	-6
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés en autres éléments du résultat global	20 699	12 629	12 629
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	106 224	114 952	123 355
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>106 252</i>	<i>114 758</i>	<i>123 161</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>-28</i>	<i>194</i>	<i>194</i>

C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Gains/pertes latents ou différés		Résultat	Capitaux propres	Capitaux propres intérêts minoritaires
				Part du groupe				
Situation nette 31/12/2023	291 019	9 563	1 966 883	1 259 735	114 499	3 641 699	4 859	
Affectation du résultat (N-1)			114 499		-114 499	0		
Variation du capital de la mère	-4 464					-4 464		
Distribution de la mère			-8 478			-8 478		
Variation du périmètre de consolidation			-9 150			-9 150	-53	
Correction de situation nette			0			0	0	
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			129			129		
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			2 344			2 344	-2 344	
Autres variations			-194	1		-193		
Résultat de l'exercice					102 129 ⁽²⁾	102 129	194	
Variation PM/MV actif JVCP ⁽¹⁾			11 030	12 693		23 723	0	
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies				-58		-58		
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			0	-6		-6		
<i>Sous-total des variations OCI</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>11 030</i>	<i>12 629</i>	<i>0</i>	<i>23 659</i>	<i>0</i>	
Résultat global				12 629	102 129	114 758	194	
Situation nette 31/12/2024	286 555	9 563	2 077 063	1 272 365	102 129	3 747 675	2 651	
Affectation du résultat (N-1)			102 129		-102 129	0		
Variation du capital de la mère	2 059					2 059		
Distribution de la mère			-7 582			-7 582		
Variation du périmètre de consolidation			-53			-53	124	
Correction de situation nette			0			0	0	
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			-5 952			-5 952		
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			93			93	-93	
Autres variations			1 771	0		1 771	9	
Résultat de l'exercice					85 553 ⁽²⁾	85 553	-28	
Variation PM/MV actif JVCP ⁽¹⁾			88 839	19 694		108 533	0	
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies				1 005		1 005		
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			0	0		0		
<i>Sous-total des variations OCI</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>88 839</i>	<i>20 699</i>	<i>0</i>	<i>109 538</i>	<i>0</i>	
Résultat global				20 699	85 553	106 252	-28	
Situation nette 31/12/2025	288 614	9 563	2 256 309	1 293 064	85 553	3 933 103	2 663	

⁽¹⁾ JVCP : Juste valeur par capitaux propres

⁽²⁾ Dont quote-part de résultat d'entités mises en équivalence net de dividendes reçus de 12 182 K€ en 2024 et de 12 329 K€ en 2025.

Les réserves consolidées Part du Groupe, au 31 décembre 2025, se décomposent en :

- réserve légale :	19 404
- réserve spéciale plus-values long terme :	59 281
- réserve facultative :	1 715 978
- autres réserves :	461 636
- report à nouveau :	<u>-1 900</u>
TOTAL	2 254 399

D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024 Corrigé	31.12.2024 Publié
Résultat net	85 525	102 323	110 726
Impôt	16 137	26	2 952
Résultat avant impôts	101 662	102 349	113 678
= +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	9 150	8 117	8 117
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-18	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-1 559	22 115	22 115
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-12 565	-12 418	-12 418
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-206	-1 523	-1 523
+/- (Produits)/charges des activités de financement			
+/- Autres mouvements	118 921	59 139	47 810
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	113 723	75 430	64 101
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-254 668	-663 408	-663 408
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	174 997	596 120	596 120
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	212 141	-88 084	-88 084
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	57 321	11 112	11 112
+ Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	236		
- Impôts versés	-33 820	-6 315	-6 315
= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	156 207	-150 575	-150 575
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</u>	<u>371 592</u>	<u>27 204</u>	<u>27 204</u>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-229 689	313 543	313 543
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-2 455	-29 556	-29 556
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-15 307	-11 911	-11 911
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</u>	<u>-2247 451</u>	<u>272 076</u>	<u>272 076</u>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-6 742	-30 921	-30 921
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	0	0
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</u>	<u>-6 742</u>	<u>-30 921</u>	<u>-30 921</u>
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)			
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	117 399	268 359	268 359
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	371 592	27 204	27 204
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-247 451	272 076	272 076
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-6 742	-30 921	-30 921
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0	0
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	<u>548 174</u>	<u>279 815</u>	<u>279 815</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	29 000	27 362	27 362
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	519 174	252 453	252 453
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	<u>665 573</u>	<u>548 174</u>	<u>548 174</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	24 623	29 000	29 000
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	640 950	519 174	519 174
<u>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</u>	<u>117 399</u>	<u>268 359</u>	<u>268 359</u>

II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

↳ Apport en nature d'actions ordinaires ACM IARD au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)

En date du 24 Mars 2025, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (Groupe MABN) et le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) ont signé un traité d'apport en nature par lequel l'apporteur (Groupe MABN) s'est engagé à faire apport à la société bénéficiaire (GACM) de l'ensemble des actions ACM IARD qu'il détenait en échange d'actions GACM, avec effet rétroactif au 01/01/2025.

Le nombre d'actions ordinaires détenues par le Groupe MABN avant l'opération était le suivant :

Sociétés émettrices	Quantité	Valeur nominale unitaire	Prix de revient
ACM IARD	437 329	16,00€	16 690 999,46€
GACM	5 920 499	15,50€	143 557 110,27€

A titre de rémunération de cet apport, le GACM a émis au profit du Groupe MABN 650 335 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 15,50€.

Valorisation apport	Augmentation de capital GACM				Soulte abandonnée par l'apporteur
	Nb actions	Valeur nominale	Prime d'apport	Total	
106 806 510,54€	650 335	15,50€	96 726 210,85€	106 806 403,35€	107,19€

Cette opération, approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du GACM du 25 Avril 2025 et validée par le conseil d'administration de la CFCM MABN du 22 Mars 2025, s'est traduite par la comptabilisation d'une plus-value de cession de 90 115 403,89€ dans les comptes du Groupe MABN, gérée fiscalement en sursis d'imposition conformément aux termes énoncés à l'article 7 du traité d'apport en nature.

Avec 6 570 834 actions ordinaires GACM désormais détenues, le taux de contrôle du Groupe MABN est passé de 7,3945% à 8,1386%.

B. REFERENTIEL COMPTABLE

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2022-01 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Amendements applicables au 1er janvier 2025

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2025, l'amendement à IAS 21 sur les effets des variations des cours des monnaies étrangères qui précisent les cas dans lesquels une monnaie est convertible en une autre monnaie et, lorsqu'elle ne l'est pas, comment l'entreprise détermine le taux de change à appliquer et quelles informations elle doit fournir. Le Groupe n'étant pas concerné par ces problématiques, il n'y a pas d'impact dans nos comptes.

Contexte macro-économique et géopolitique

Le contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques persiste, avec la poursuite de la crise ukrainienne et des conflits au Moyen-Orient. Pour rappel, le Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'étant pas implanté sur ces zones de guerres, les expositions directes dans ces pays sont non significatives. Il reste cependant vigilant sur les conséquences indirectes de ces crises.

Le Groupe suit également les développements en matière de droits de douane, impulsés par le gouvernement américain et les potentielles conséquences économiques sur ses clients.

L'incertitude quant à la matérialité et la nature du budget national en France et l'instabilité des gouvernements constituent des incertitudes tant pour le Groupe que pour ses clients.

Face à ce contexte, il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Le groupe possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste. En outre, la solidité du groupe permettra de faire face à cette situation grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1&2), le Groupe Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Depuis 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le Groupe a engagé des travaux de refonte de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisées pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues. Ces travaux se poursuivent dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel établi par le Groupe.

Scénarios macro-économiques :

Au 31 décembre 2025, le Groupe a retenu trois scénarios macro-économiques permettant d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après :

- le scénario central intègre une croissance attendue du PIB, en légère reprise à partir de 2026. L'inflation s'installera durablement en dessous de 2% en 2026, suite au tassement des prix de services et au ralentissement de la hausse des salaires. La cible de 2% serait atteinte à partir de 2027. Concernant les taux directeurs BCE, une baisse est attendue, ramenant le taux de facilité de dépôts à 1,75%, qui resterait stable sur 2026. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que les taux longs français seraient un cran plus haut que prévus précédemment, sous la pression des dettes publiques. Le taux du livret A, à 1,7% à fin 2025, poursuivrait sa baisse jusqu'en 2026 avant d'entamer une remontée progressive jusqu'à environ 2% ;
- le scénario stressé envisage pour la période 2026 une crise géopolitique majeure liée au blocus de Taiwan par la Chine, provoquant une forte hausse des prix mondiaux et une flambée de l'inflation dans la zone euro. La mise en place de droits de douane réciproques entre la Chine et les pays de l'OTAN, combinée aux pénuries de biens manufacturés et de semi-conducteurs, entraîne une augmentation significative des coûts d'importation et un choc d'offre durable. La BCE relève fortement ses taux directeurs face aux tensions inflationnistes, ce qui alourdit les conditions de financement. En France, les inquiétudes sur la soutenabilité des finances publiques provoquent un élargissement marqué du spread souverain et une dégradation plus prononcée de l'activité. L'économie européenne subit alors un recul du PIB lié à la baisse de la consommation, aux ruptures de chaînes de production et au gel des investissements. Les marchés financiers enregistrent une chute rapide et profonde des indices boursiers, accentuée par la persistance du blocus tout au long de 2026. La sortie de crise ne s'amorce qu'en 2027, avec la levée des sanctions, la normalisation progressive des chaînes d'approvisionnement, le ralentissement de l'inflation et la reprise de la croissance, sans toutefois compenser entièrement les pertes accumulées pendant la crise ;

- le scénario optimiste repose sur la mise en place rapide et coordonnée de plans budgétaires massifs en Zone euro, destinés à soutenir la décarbonation et à renforcer la souveraineté industrielle, numérique et énergétique. Ces investissements, adossés à une dette européenne commune et à un assouplissement temporaire des règles budgétaires de l'UE, améliorent la productivité, la compétitivité et limitent la hausse des coûts salariaux unitaires. La fin de la guerre en Ukraine réduit les incertitudes économiques et entraîne une baisse des coûts de l'énergie, tandis que la décision de la Cour suprême américaine d'annuler les droits de douane réciproques met fin à l'escalade tarifaire engagée par le gouvernement américain. Parallèlement, un renforcement ambitieux des engagements climatiques est acté avec une accélération coordonnée de la transition technologique et des investissements verts. La mise en œuvre d'une taxe carbone réinvestie dans la transition, la montée en puissance des technologies d'IA et un mouvement global de réallocation de l'épargne européenne vers les secteurs stratégiques soutiennent la croissance. Dans cet environnement, la dynamique économique s'améliore nettement : l'inflation demeure contenue, la croissance européenne se renforce et les marchés actions bénéficient à la fois des gains de productivité et de l'accalmie géopolitique.

Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central :

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques

<i>France</i>	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028	Moyenne 2029
Taux d'inflation hors tabac	1,7%	2,0%	2,0%	2,0%
Prix du pétrole (en \$)	65	65	65	65
Taux de croissance du PIB	0,8%	0,9%	1,0%	1,0%
Taux de chômage (fin de période)	7,7%	7,6%	7,5%	7,4%

Taux de marché

<i>Zone euro</i>	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028	Moyenne 2029
Taux d'inflation hors tabac	1,85%	2,20%	2,35%	2,35%
<i>France</i>	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028	Moyenne 2029
TEC 10 ans	3,34%	3,53%	3,60%	3,65%

Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel. Ces derniers confirment les probabilités d'occurrence qui avaient été attribuées au 31 décembre 2024 à chacun des scénarios. Les pondérations des scénarios sur les trois dernières périodes sont les suivantes :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 31/12/2023	60%	30%	10%
Au 31/12/2024	70%	25%	5%
Au 31/12/2025	70%	25%	5%

Depuis 2023, le Groupe est engagé dans un cycle d'intégration de la prise en compte de la dimension prospective dans les calculs de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 31/12/2025 (dont impact lié à l'ajustement post-modèle) s'élèvent à 132M€, variant de -1,9M€ par rapport au 31/12/2024.

Au 31/12/2025, le Groupe comptabilise des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques climatiques (tels que l'agriculture, les transports terrestre, aérien et maritime, la production d'énergie, la métallurgie, la cokéfaction et le raffinage). Cet ajustement est concentré sur les expositions dont le risque de crédit a augmenté depuis l'octroi (statut 2) et consiste en un stress appliqué aux probabilités de défaut de ces contreparties.

Au 31/12/2025, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 1,9M€ et 0,8M€. Ils représentent 2,01% du montant total des pertes de crédit attendues, c'est-à-dire sur les encours en statut 1 et 2 (contre 3,17% au 31/12/2024).

Analyse de sensibilité

Le Groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédit attendues sur les encours en statut 1 et 2 (y compris ajustement post-modèle) à la conjoncture économique. Il ressort de ces analyses qu'une pondération à 100% du scénario :

- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 3,79%, soit 5M€ ;
- optimiste entraînerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 1,59%, soit -2,1M€ ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues à 0,91%, soit -1,2M€.

Informations relatives à la gestion des risques

Elles figurent dans le rapport de gestion du groupe.

C. PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

Note 1 – Périmètre de consolidation

1.1 Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

L'entité consolidante est une Société coopérative anonyme à capital variable. Son siège social est situé 43, boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9. Son SIRET est le 556 650 208.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

1.2 Principe d'inclusion dans le périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS10, IFRS11 et IAS28.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées** : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une *entreprise commune* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une *coentreprise* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.
- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

1.3 Composition du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	Pourcentage		Méthode	Activité exercée
	Contrôle	Intérêt		
A. Entité du secteur financier				
Volney Développement	90,0%	90,0%	IG	Société de capital risque
Volney Assurances	100,0%	100,0%	IG	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	IG	Société de portage foncier
FCT Zephyr Home Loans II	50,0%	50,0%	MEE	Fonds Commun de Titrisation
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Volney Saint Anne	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
AIAC	99,37%	99,37%	IG	Solutions de développement de l'économie associative
HelloAsso	99,42%	98,12%	IG	Solutions de paiements pour les associations
B. Entité du secteur non financier				
Volney Habitat	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Euro-Information	7,61%	7,61%	MEE	Gestion d'installations informatiques

(IG= intégration globale, MEE = Mise en équivalence)

Entités non retenues pour la consolidation

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale ;
- de la SNC SIDEL, détenue à 50,0% par la Caisse Fédérale.

1.4 Implantation des activités

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 introduit des exigences complémentaires sur les implantations des activités. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie conduit exclusivement ses activités de banque de détail sur le territoire français.

Pays	Produit Net Bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts Courants	Impôts Différés	Taxes & Prélvts sociaux	Effectifs	Subventions Publiques
France	323 633	150 072	-17 423	1 286	-48 410	1 778	0

Note 2 - Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

○ **Intégration globale**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle, telles que définies par la norme IFRS 10, et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

○ **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 **Date de clôture**

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre, à l'exception des sociétés VOLNEY PATRIMOINE, VOLNEY CHAPTAL et VOLNEY SAINTE ANNE qui arrêtent leurs comptes sociaux au 30 novembre. Aucun évènement majeur n'a été relevé sur le mois de décembre 2025 au sein de ces sociétés. C'est pourquoi leurs données financières ont été intégrées comme telles aux comptes consolidés du 31 décembre 2025.

2.3 **Elimination des opérations réciproques**

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

2.4 **Ecart d'acquisition**

○ **Ecart d'évaluation**

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

○ **Ecart d'acquisition**

Conformément à IFRS3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS3 permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle est affecté l'écart d'acquisition, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Lorsque l'écart d'acquisition concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute

reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

Note 3 - Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé et évalué :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique,
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

○ Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique. Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI¹ des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient

¹ SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts

compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

○ **Modèles de gestion**

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquences, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir,
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie. Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions. Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2% des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il ne s'interdit pas de gérer également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

○ **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,

- les autres prêts aux établissements de crédit, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur augmentée des frais de transaction au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- ↳ les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
 - ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
 - les passifs financiers non dérivés, que le Groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre aux dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

↳ les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option. Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

○ **Contrats d'épargne réglementée**

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche

est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

○ Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

○ Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le Groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 14).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché

et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré (cf. 3.1.9.3 « Hiérarchie de juste valeur »). Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

○ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

○ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome. Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé,
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être comptabilisés séparément du contrat hôte.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

○ Comptabilité de couverture

Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des assets swaps, et vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers,
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures,

- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture,
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture,
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de sur-couverture : le Groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêt pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Un contrat est qualifié de garantie financière s'il impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette. Ces contrats peuvent être qualifiés de contrats d'assurance s'ils transfèrent un risque d'assurance significatif. Dans ce cas, ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 17.

S'ils prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés, entrant dans le champ d'application d'IFRS 9.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle

de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ». Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défaut sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs. Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance. Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation « expert ») : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants...
- les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

○ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, depuis le 31 décembre 2023, le groupe est engagé dans l'adaptation des critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, en lien avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne. Selon ces nouveaux critères le Groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins 3 depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

○ Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés. Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2. Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

○ **Probabilités de défaut**

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

○ **Pertes en cas de défaut**

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

○ **Facteurs de conversion**

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

○ **Dimension prospective**

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective déterminée au niveau groupe est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque).

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM).

Ces scénarii sont élaborés par les économistes du Groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE). Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé à minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarii alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du Groupe. Les pondérations sont actualisées à minima semestriellement. Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarii parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux futurs estimés, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100€ Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.2.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ». Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie

futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Instruments non financiers

3.2.1 Contrat de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.2.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.2.3 Avantages au personnel ») ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.2.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

3.2.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent, impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite de tels régimes est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

3.2.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.2.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail. L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période. Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

3.2.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.2.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.2.4 Immobilisations

3.2.4.1 Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Constructions et gros œuvre structure : 20-90 ans linéaires (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Equipements : 20 ans linéaires
- Agencements et installations : 10 ans linéaires
- Mobilier et matériel de bureau : 10 ans linéaires
- Matériel : 5 ans linéaires
- Matériel informatique et technologie : 4 à 5 ans linéaires

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis : 1 an
- Logiciels créés en interne : 3 ans linéaires

- Liste clients : 5 ans linéaires
- Technologies liées à la relation clients : 8 ans linéaires

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat. Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ». Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.2.4.2 Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs, a été activé. D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles. Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « Marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

3.2.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte. Les commissions rémunérant un service ponctuel p sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

3.2.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

○ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants. Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive (UE) 2022/2523 et transposées en France par l'article 33 de la loi de Finances 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne. Selon celles-ci, un impôt complémentaire est à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15%. IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé en mode projet sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et d'estimer la charge d'impôt courant liée à Pilier 2 dès 2024. L'impact lié à cette réforme fiscale est non significatif pour le groupe.

○ Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le Groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

3.2.7 Intérêts pris en charges par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

3.2.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois. Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.3 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les changements climatiques et environnementaux,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers » ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. § « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit ») ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition.

Note 4 - Information sectorielle (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est la banque de détail en France. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

Note 5 - Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie sont les sociétés consolidées et les administrateurs du 2ème degré (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

Note 6 - Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne :

↳ Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers

L'Union Européenne a adopté les amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Ils seront applicables, rétrospectivement, aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026.

Ces amendements apportent des précisions sur l'évaluation du caractère « basique » des flux contractuels d'un actif financier, notamment en présence de clauses conditionnelles dont la réalisation dépend d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

Le Groupe a développé une offre de produits en lien avec les enjeux de durabilité, parmi lesquels des prêts et des titres dont les caractéristiques financières évoluent en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs en matière sociale, environnementale ou de gouvernance par l'emprunteur. Ces clauses contingentes sont susceptibles de déclencher [une diminution ou une majoration] du taux de rémunération de l'instrument dans une fourchette de l'ordre de [- 50 bp et +10 bp], modifiant par la même les flux de trésorerie associés à l'instrument. Au 31 décembre 2025, l'ensemble de ces instruments répondent au critère de prêt basique et sont comptabilisés au coût amorti.

Ces amendements requièrent également la communication d'information complémentaires concernant les instruments de capitaux propres désignés comme évalués à la juste valeur par capitaux propres et les actifs et passifs assortis de clauses conditionnelles.

Enfin, ces amendements précisent les modalités de décomptabilisation des actifs et passifs financiers et introduisent une option comptable pour la décomptabilisation de passifs financiers réglés au moyen de systèmes de paiement électronique.

↳ Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 clarifiant la manière dont une entité comptabiliserait les contrats d'achat et de livraison d'électricité dépendante de sources naturelles

L'Union Européenne a adopté les amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » clarifiant la manière dont une entité comptabiliserait les contrats d'achat et de livraison d'électricité dépendante de sources naturelles. Ils seront applicables, rétrospectivement, aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026.

Les amendements visent notamment à préciser les conditions d'application de l'exemption « pour usage propre » qui permet, sous conditions, d'exclure du champ d'application de la norme IFRS 9 certains contrats de livraison d'électricité provenant de sources naturelles.

Le Groupe n'a pas de contrat significatif de livraison d'électricité provenant de sources naturelles.

Normes et interprétations en cours d'adoption par l'Union européenne

↳ Nouvelle norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »

L'IASB a publié le 9 avril 2024 la nouvelle norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », qui remplacera la norme IAS 1 à partir du 1^{er} janvier 2027, sous réserve d'adoption par l'Union Européenne. La norme sera d'application rétrospective.

Cette nouvelle norme reprend en grande partie les exigences d'IAS 1. Les nouvelles exigences concerneront particulièrement la présentation du compte de résultat, les informations présentées au titre des mesures de

performance définies par la direction et l'agrégation ou la désagrégation des informations quantitatives présentées dans les états financiers.

Les impacts pour le Groupe sont en cours d'évaluation.

Note 7 - Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

La loi de finances pour 2026, définitivement adoptée le 2 février 2026, a prorogé pour un an la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Les entreprises concernées en 2026 sont celles qui réalisent en France un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1,5 milliards d'euros en 2025 ou en 2026 (contre 1 milliard d'euros en 2025). Cette contribution 2026 est assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2025 et 2026. Les entités du groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne dépassent pas le seuil de 1,5 milliard d'euros en 2025 et il devrait en être de même en 2026. Par conséquent, le Groupe ne sera pas concerné par cette disposition.

Le Groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face au contexte d'incertitudes macro-économiques et politiques accrues liés à la guerre israélo-américaine contre l'Iran, entraînant une hausse du prix des matières premières notamment énergétique, une volatilité des marchés financiers et potentiellement une menace d'une stagflation et de resserrement monétaire. Dans ce contexte, le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit et la valorisation de ses portefeuilles. Il possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste. Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Le Groupe conserve sa politique de provisionnement prudente. Il tient compte du contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques persistant qui pourrait entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits. La persistance des tensions sur les marchés financiers pourrait entraîner un moindre valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés). Pour autant, le groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie bénéficie d'une solidité financière lui permettant le cas échéant, de faire face une situation économique dégradée. Les niveaux de capital, fonds propres et des ratios qui en découlent sont ainsi au 31/12/2025 de ratio de solvabilité global = 43,53%, ratio de levier = 13,50%.

D. DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 8 - Caisse, banques centrales (actif / passif)

	31.12.2025	31.12.2024
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	0	0
Caisse	24 623	29 000
TOTAL Caisse, Banques centrales - Actif	24 623	29 000
Banques centrales - passif	0	0

Note 9 - Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2025	31.12.2024 corrigé	31.12.2024 publié
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 460 105	4 338 165	4 338 165
Prêts et créances sur la clientèle	14 471 941	14 119 613	14 119 613
Titres au coût amorti	2 555 169	2 421 666 ⁽¹⁾	2 414 296
TOTAL Actifs financiers au coût amorti	21 487 215	20 879 444	20 872 074

(1) La correction d'erreur est présentée et détaillée dans la partie relative à la présentation des états financiers de synthèse « I – ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2025 ».

9.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2025	31.12.2024
Créances saines (S1/S2)	4 455 636	4 332 624
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	3 499 039	3 359 214
Autres comptes ordinaires	2 156	5 033
Prêts	0	0
Autres créances	864 441	740 476
Pensions	90 000	227 901
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	4 470	5 542
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	4 460 105	4 338 165

⁽¹⁾ Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

9.2 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2025	31.12.2024
Créances saines (S1/S2)	14 469 599	14 128 022
Créances commerciales	42 097	36 643
Autres concours à la clientèle	14 402 737	14 068 428
. Crédits à l'habitat	9 902 547	9 704 986
. Autres concours et créances diverses ⁽¹⁾	4 500 190	4 363 442
. Pensions	0	0
Créances rattachées	24 765	22 951
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	221 344	208 039
Créances brutes	14 690 943	14 336 061
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-125 668	-128 609
Autres dépréciations (S3)	-93 334	-87 839
Sous Total I	14 471 941	14 119 613
Location financement (investissement net)	0	0
Mobilier	0	0
Immobilier	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous Total II	0	0
TOTAL	14 471 941	14 119 613
<i>dont prêts subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

⁽¹⁾ Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (3 686 K€) et Fonds de garantie des dépôts (11 968 K€) (contre respectivement 3 686 K€ et 11 672 K€ au 31/12/2024). A noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les dépôts versés en garantie font l'objet d'une rémunération à un taux de marché, correspondant actuellement au taux Eser – 20bp.

9.3 Titres au coût amorti

	31.12.2025	31.12.2024 corrigé	31.12.2024 publié
Titres	2 532 510	2 413 085	2 405 715
Effets publics	686 899	583 173	575 803
Obligations et autres titres de dettes	1 845 611	1 829 912	1 829 912
. Cotés	1 839 605	1 823 906	1 823 906
. Non cotés	6 006	6 006	6 006
Créances rattachées	22 852	8 775	8 775
TOTAL BRUT	2 555 362	2 421 860	2 414 496
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-193	-194	-194
Autres dépréciations (S3)	0	0	0
TOTAL NET	2 555 169	2 421 666	2 414 296

Note 10 - Passifs financiers au coût amorti

10.1 Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2025	31.12.2024
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 168 505	1 414 640
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	2 913	3 667
Emprunts	518 062	616 734
Autres dettes	192 422	266 597
Pensions	440 950	511 107
Dettes rattachées	14 158	16 535
TOTAL	1 168 505	1 414 640

L'ensemble des opérations de refinancement de TLTRO III auxquels le Groupe participait indirectement via la BFCM, a été remboursé au cours de l'année 2024 (juin, septembre et décembre). Pour rappel au 31/12/2023 le montant en stock était de 375M€.

10.2 Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2025	31.12.2024
Comptes d'épargne à régime spécial	8 868 938	8 980 513
à vue	6 725 166	6 620 121
à terme	2 143 772	2 360 392
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	258	264
<i>Sous Total I</i>	8 869 196	8 980 777
Comptes à vue	3 631 800	3 502 354
Comptes et emprunts à terme	3 367 254	2 854 153
Pensions	0	0
Dettes rattachées	21 951	14 841
Autres dettes	1 334	1 701
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
<i>Sous Total II</i>	7 022 339	6 373 049
<i>TOTAL</i>	15 891 535	15 353 826

10.3 Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2025	31.12.2024
Bons de caisse	29 997	28 990
TMI & TCN	2 844 877	2 648 913
Emprunts obligataires	0	0
Titres seniors non préférés	0	0
Dettes rattachées	30 837	32 549
<i>TOTAL</i>	2 905 711	2 710 452

10.4 Dettes subordonnées au coût amorti

Ce poste regroupait jusqu'au 31 décembre 2023 les contrats liés aux emprunts Crédit Logement. Après une étude approfondie de ces contrats, il ne s'agit que d'un simple dépôt de trésorerie calé sur la durée du prêt et annulable à tout moment sans préavis. Ainsi ces derniers ont été reclassés en « Dettes envers les établissements de crédit ».

Note 11 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

11.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2025	31.12.2024
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
Créances rattachées	1	1
<i>Sous Total brut titres de dettes</i>	1	1
<i>dont titres de dettes dépréciés (S3)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
<i>Sous Total net titres de dettes</i>	1	1

	31.12.2025	31.12.2024
Actions et autres instruments de capitaux propres	11 390	11 426
. Cotés	11 390	11 426
. Non cotés	0	0
Titres immobilisés	1 818 141	1 704 902
Titres de participations	3 320	3 094
Autres titres détenus à long terme	19 135	18 655
Parts dans les entreprises liées	1 795 686	1 683 153
Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous Total instruments de capitaux propres	1 829 531	1 716 328
TOTAL	1 829 532	1 716 328
<i>dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres</i>	<i>1 293 507</i>	<i>1 273 813</i>
<i>dont titres de participation cotés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'option permettant la classification en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » a été retenue pour les instruments de capitaux propres présentant un caractère stratégique.

Les cessions d'instruments de capitaux propres s'élèvent à un montant de 106.8 M€ sur l'exercice. Les plus-values enregistrées en capitaux propres s'élèvent à 90 M€.

11.2 Liste des principales participations non consolidées

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2024 (chiffres CNC) :

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Groupe des Assurance du crédit Mutuel SA (GACM)	8.14%	3 117 349	4 861 220	542 013	493 490
Banque Fédérative du crédit Mutuel (BFCM)	1,37%	16 620 607	243 861 620	1 509 225	1 491 002
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7.60%	908 724	9 796 786	52 847	34 420
SAS Océan Participations	10,00%	127 179	151 818	22 836	14 407

Le détail des titres de participations non consolidés au titre du règlement ANC N°2016-09 est disponible sur le site :

<https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/groupe/banque-differente/informations-financieres/rapports-annuels.html>

Note 12 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

12.1 Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2024	Acquisition /production	Vente / Remboursement	Modification des flux	Transfert ⁽²⁾	Autres ⁽¹⁾	31.12.2025
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	4 338 166	3 921 669	-3 799 729	0	0	0	4 660 106
Pertes attendues à 12 mois (S1)	4 338 166	3 921 669	-3 799 729	0	0	0	4 660 106
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture	0	0	0	0	0	0	0

(...)	31.12.2024	Acquisition /production	Vente / Remboursement	Modification des flux	Transfert ⁽²⁾	Autres ⁽¹⁾	31.12.2025
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis⁽¹⁾	14 336 061	2 445 987	-2 115 075	23 824	0	146	14 690 943
Pertes attendues à 12 mois (S1)	13 065 647	2 356 664	-1 903 267	196	-144 941	134	13 374 433
Pertes attendues à terminaison (S2)	1 062 375	82 863	-168 872	12 940	105 848	12	1 095 166
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	197 767	3 104	-41 062	10 684	40 900	0	211 393
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	10 272	3 356	-1 874	4	-1 807	0	9951
Actifs financiers au coût amorti - titres	2 421 860	209 788	-76 286	0	0	0	2 555 362
Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 421 860	209 788	-76 286	0	0	0	2 555 362
Soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	21 096 087	6 577 444	-5 991 090	23 824	0	146	21 706 411

⁽¹⁾ Comprend notamment les modifications de flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation

⁽²⁾ Dont transfert de Buckets

12.2 Cadrage des dépréciations

	31.12.2024	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31.12.2025
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-216 448	-132 881	130 326	1	-219 002
Actifs financiers au coût amorti - titres	-194	-38	39	0	-193
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	-216 643	-132 919	130 365	1	-219 196

IFRS 9	31.12.2024	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31.12.2025
Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-216 448	-132 881	130 326	1	-219 002
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-67 217	-44 554	62 457	0	-49 314
Pertes attendues à terminaison (S2)	-61 392	-64 586	49 624	0	-76 354
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-87 839	-23 741	18 245	1	-93 334
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-194	-38	39	0	-193
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-194	-38	39	0	-193
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-216 643	-132 919	130 365	1	-219 196

⁽¹⁾ Dont transfert de Buckets

	31.12.2023	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2024
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-2	-1	2	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-202 670	-163 844	150 067	-1	-216 448
Actifs financiers au coût amorti - titres	-169	-194	169	0	-194
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	-202 841	-164 039	150 238	-1	-216 643

IFRS 9	31.12.2023	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2024
Prêts et créances Etablissements de crédit	-2	-1	2	0	-1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-1	2	0	-1
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-202 670	-163 844	150 067	-1	-216 448
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-74 572	-67 217	74 572	0	-67 217
Pertes attendues à terminaison (S2)	-54 561	-61 392	54 561	0	-61 392
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-73 537	-35 235	20 934	-1	-87 839
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-169	-194	169	0	-194
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-169	-194	169	0	-194
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0

(...)	31.12.2023	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2024
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-202 841	-164 039	150 238	-1	-216 643

12.3 Cadrage des dépréciations

	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	<i>Dont ajustement</i>	S2	<i>Dont ajustement</i>	S3	
Prêts et créances Etablissements de crédit	4 460 106	0	0	-1	0	0	0	0	4 460 105
Prêts et créances clientèle	13 374 433	1 095 166	221 344	-49 314	-718	-76 354	-1 933	-93 334	14 471 941
Actifs financiers au coût amorti - titres	2 555 362	0	0	-193	0	0	0	0	2 555 169
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVCP - prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	20 389 901	1 095 166	221 344	-49 508	-718	-76 354	-1 933	-93 334	21 487 215

Note 13 - Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

13.1 Actifs à la juste valeur par résultat

	31.12.2025				31.12.2024			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	231 745	231 745	0	0	236 002	236 002
Effets publics	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	211 239	211 239	0	0	216 218	216 218
. Côtés	0	0	6	6	0	0	6	6
. Non Côtés	0	0	211 233	211 233	0	0	216 212	216 212
<i>dont OPC</i>	0		211 239	211 239	0		216 218	216 218
Actions et autres instruments de capitaux propres	0		2 298	2 298	0		2 603	2 603
. Côtés	0		0	0	0		0	0
. Non Côtés	0		2 298	2 298	0		2 603	2 603
Titres immobilisés			18 208	18 208			17 181	17 181
Titres de participations			13 610	13 610			12 165	12 165
Autres titres détenus à long terme			4 551	4 551			5 016	5 016
Parts dans les entreprises liées			0	0			0	0
Autres titres immobilisés			47	47			0	0
Instruments dérivés	155			155	520			520
Prêts et créances		0	0	0		0	0	0
<i>dont pensions</i>	0	0		0	0	0		0
TOTAL	155	0	231 745	231 900	520	0	236 002	236 522

13.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2025	31.12.2024
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 608	3 210
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	3 608	3 210

Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

	31.12.2025	31.12.2024
Vente à découvert de titres	0	0
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
Instruments dérivés de transaction	3 608	3 210
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	3 608	3 210

13.3 Analyse des instruments dérivés de transaction

	31.12.2025			31.12.2024		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Instrument de change	7 632	129	70	5 333	475	423
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	7 632	129	70	5 333	475	423
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change	15 690	26	3 538	17 382	45	2 787
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	15 690	26	3 538	17 382	45	2 787
TOTAL	23 322	155	3 608	22 715	520	3 210

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe iBOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe iBor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 14 – Couverture

14.1 Instruments de dérivés de couverture

	31.12.2025			31.12.2024		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	3 982 850	28 740	83 467	3 880 350	13 368	65 820
Swaps	3 982 850	28 740	83 467	3 880 350	13 368	65 820
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 982 850	28 740	83 467	3 880 350	13 368	65 820

L'inefficacité constatée en résultat impacte négativement les comptes (1K€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 28).

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Echéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture :

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.25
Couverture de Fair Value Hedge	10 000	380 000	2 685 680	907 200	3 982 850
Swaps	10 000	380 000	2 685 680	907 200	3 982 850
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
TOTAL	10 000	380 000	2 685 650	907 200	3 982 850

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.24
Couverture de Fair Value Hedge	115 000	125 000	2 805 650	834 700	3 880 350
Swaps	115 000	125 000	2 805 650	834 700	3 880 350
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
TOTAL	115 000	125 000	2 805 650	834 700	3 880 350

14.2 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	-15 850	-6 920	129.05%
de passifs financiers	-20 337	-23 468	-13.34%

14.3 Eléments micro-couverts en Fair Value Hedge

Eléments couverts à l'Actif :

	31.12.2025				31.12.2024			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾
Prêts et créances								
Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres au coût amorti	943 421	3 910	-7 984	0	803 961	11 894	3 896	0
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	943 421	3 910	-7 984	0	803 961	11 894	3 896	0

⁽¹⁾ Elément couvert qui a cessé d'être ajusté

Eléments couverts au Passif :

	31.12.2025				31.12.2024			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾
Dettes représentées par un titre	639 660	-33 659	-1 184	0	707 248	-32 475	15 875	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	639 660	-33 659	-1 184	0	707 248	-32 475	15 875	0

⁽¹⁾ Elément couvert qui a cessé d'être ajusté

Note 15 - Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31.12.2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	11 390	0	1 818 142	1 829 532
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	1	1
Actions et autres instruments de capitaux propres	11 390	0	0	11 390
Participations et ATDLT	0	0	22 455	22 455
Parts entreprises liées	0	0	1 795 686	1 795 686
Transaction / JVO / Autres	2 304	211 388	18 208	231 900
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	6	211 233	0	211 239
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	2 298	0	0	2 298
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	18 208	18 208
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	155	0	155
Instruments dérivés de couverture	0	28 740	0	28 740
TOTAL	13 694	240 128	1 836 350	2 090 172

31.12.2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	3 608	0	3 608
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	3 608	0	3 608
Instruments dérivés de couverture	0	83 467	0	83 467
TOTAL	0	87 075	0	87 075

Catégories :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

31.12.2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	11 426	0	1 704 903	1 716 329
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	1	1
Actions et autres instruments de capitaux propres	11 426	0	0	11 426
Participations et ATDLT	0	0	21 749	21 749
Parts entreprises liées	0	0	1 683 153	1 683 153
Transaction / JVO / Autres	2 609	216 732	17 181	236 522
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	6	216 212	0	216 218
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	2 603	0	0	2 603
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	17 181	17 181
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	520	0	520
Instruments dérivés de couverture	0	13 368	0	13 368
TOTAL	14 035	230 100	1 722 084	1 966 219

31.12.2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	3 210	0	3 210
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	3 210	0	3 210
Instruments dérivés de couverture	0	65 820	0	65 820
TOTAL	0	69 030	0	69 030

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 :

31.12.2025	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Transferts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres	Clôture
Juste valeur par capitaux propres	1 704 903	497	109 124	-16 691	0	0	-90 115	110 425	-1	1 818 142
. Oblig. Et autres titres de dettes	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
. Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Participations & ATDLT	21 749	497	200	0	0	0	0	10	-1	22 455
. Parts entreprises liées	1 683 153	0	108 924	-16 691	0	0	-90 115	110 415	0	1 795 686
Transaction / JVO / Autres	17 181	2 095	1 683	-220	-1 929	808	-1 578	0	168	18 208
. Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	0	0	0	0	0	808	-808	0	0	0
. Participations & ATDLT – Autres JVPR	17 181	2 095	1 683	-220	-1 929	0	-770	0	168	18 208
TOTAL	1 722 084	2 592	110 807	-16 911	1 929	808	-91 693	110 425	167	1 836 350

Note 16 - Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2025	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	52 866	-23 971	28 895	-28 715	0	-180	0
Pensions	597 273	-503 718	93 555	0	-72 546	-15 194	5 095
TOTAL	650 139	-527 689	122 450	-28 715	-72 546	-16 094	5 095

31.12.2025	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	111 046	-23 971	87 075	-28 715	0	-57 674	686
Pensions	956 165	-503 718	452 447	0	-452 447	0	0
TOTAL	1 067 211	-527 689	539 522	-28 715	-452 447	-57 674	686

31.12.2024	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	82 617	-68 729	13 888	-7 644	0	-6 244	0
Pensions	736 749	-503 718	232 496	0	-211 506	-20 990	0
TOTAL	818 831	-572 447	246 384	-7 644	-211 506	-27 234	0

31.12.2024	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	137 759	-68 729	69 030	-7 644	0	-55 811	5 575
Pensions	1 027 177	-503 718	523 459	0	-523 459	0	0
TOTAL	1 164 936	-572 447	592 489	-7 644	-523 459	-55 811	5 575

Les montants figurant dans la 2^{ème} colonne, correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32 :

- pour les opérations passant en chambre sur la ligne « Dérivés »
- pour les opérations croisées sur la ligne « Pensions » (application à partir de l'exercice 2021 au regard des contrats cadres et des confirmations).

La colonne « Impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « Instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « Trésorerie reçue/versée (cash collatéral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

Note 17 – Impôts

17.1 Impôts courants

	31.12.2025	31.12.2024 corrigé	31.12.2024 publié
Actif (par résultat)	79 694	62 522	62 522
Passif (par résultat)	26 033	26 682	24 772

17.2 Impôts différés

	31.12.2025	31.12.2024
Actif (par résultat)	54 747	53 461
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	43 808	42 824

Répartition des impôts différés par grandes catégories :

	31.12.2025		31.12.2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	15 330		13 618	
Différences temporaires sur	39 564	43 955	40 340	43 321
. réévaluation des instruments financiers (hors assurance)	-1 933	43 955	-6 598	43 321
. activité d'assurance				
. provisions	42 773		43 813	
. réserve latente de location financement				
. résultats des sociétés transparentes	0	0	0	0
. autres décalages temporaires	-1 276		3 125	
Compensation	-147	-147	-497	-497
TOTAL des actifs et passifs d'impôts différés	54 747	43 808	53 461	42 824

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Le taux de l'impôt différé est de 25,83%.

Note 18 - Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

18.1 Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2025	31.12.2024
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	15 351	20 293
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	3 962	3 025
Comptes de régularisation divers	59 960	67 019
<i>Sous Total</i>	79 273	90 337
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Débiteurs divers	36 239	44 889
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	3 864	2 984
<i>Sous Total</i>	40 103	47 873
<i>TOTAL</i>	119 376	138 210

18.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2025	31.12.2024
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	4 141	3 695
Produits constatés d'avance	78 013	69 171
Comptes de régularisation divers	59 904	52 190
<i>Sous Total</i>	142 058	125 056
Autres passifs		
Obligations locatives – Immobilier	4 310	3 519
Obligations locatives - Autres	0	0
Comptes de règlement sur opérations sur titres	95	0
Versements restant à effectuer sur titres	970	2 196
Créditeurs divers	92 266	67 475
<i>Sous Total</i>	97 641	73 190
<i>TOTAL</i>	239 699	198 246

18.3 Obligations locatives par durée résiduelle

31.12.2025	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	962	857	2 182	180	129	4 310
. Immobilier	962	857	2 182	180	129	4 310
. Autres	0	0	0	0	0	0

31.12.2024	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	1 004	1 445	638	265	167	3 519
. Immobilier	1 004	1 445	638	265	167	3 519
. Autres	0	0	0	0	0	0

Note 19 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

19.1 Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31.12.2025	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Euro-Information	France	7,61%	214 344	12 565	236	NC
TOTAL			214 344	12 565	236	

⁽¹⁾ en trésorerie et en actions

31.12.2024	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Euro-Information	France	7,61%	207 967	12 418	236	NC
TOTAL			207 967	12 418	236	

19.2 Données des principales entreprises mises en équivalence

31.12.2025	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Euro-Information	2 720 536	1 922 458	72 099	104 819	0	2 468 595

31.12.2024	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Euro-Information	2 621 970	1 769 859	89 986	132 484	0	2 363 609

Note 20 - Immeubles de placement

	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2025
Coût historique	174 085	633	0	16 288	191 061
En cours de construction	14 521	1 822	0	-16 288	55
Amortissement et dépréciation	-15 506	-1 876	0	2	-17 380
MONTANT NET	173 100	579	0	2	173 681

Note 21 - Immobilisations corporelles et incorporelles

21.1 Immobilisations corporelles

	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2025
Coût historique					
Terrains d'exploitation	13 568	652	-103	331	14 448
Constructions d'exploitation	127 679	854	-4 534	8 239	132 238
Droits d'utilisation - Immobilier	8 568	2 669	-2 337	28	8 928
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	20 333	8 002	-1 162	-8 587	18 586
Sous Total	170 148	12 177	-8 136	11	174 200
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-99 779	-3 696	4 361	-1	-99 115
Droits d'utilisation – Immobilier	-5 162	-1 059	1 537	0	-4 684
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	-15 454	-556	1 139	0	-14 871
Sous Total	-120 395	-5 311	7 037	-1	-118 670
MONTANT NET	49 753	6 866	-1 099	10	55 530

21.2 Immobilisations incorporelles

	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2025
Coût historique					
Immobilisations en cours	6 114	4 172	0	-5 685	4 601
Immobilisations acquises	18 542	245	-346	5 705	24 146
. logiciels	211	0	0	16	227
. autres	18 331	245	-346	5 689	23 919
Sous Total	24 656	4 417	-346	20	28 747
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations acquises	-12 498	-3 867	46	0	-16 319
. logiciels	-203	-11	0	0	-214
. autres	-12 295	-3 856	46	0	-16 105
Sous Total	-12 498	-3 867	46	0	-16 319
MONTANT NET	12 158	550	-300	20	12 428

Note 22 - Ecart d'acquisition

	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2025
Ecart d'acquisition brut	13 871	0	0	0	13 871
Dépréciations	0	0	0	0	0
MONTANT NET	13 871	0	0	0	13 871

Filiales	Valeur EA au 31.12.24	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Valeur EA au 31.12.25
Helloasso	13 871	0	0	0	13 871

Note 23 - Provisions

	31.12.2024	Dotations de l'exercice	Reprises sur provision utilisée	Reprises sur prov. non utilisée	Autres variations	31.12.2025
Provisions pour risques	14 152	8 636	-7	-6 414	0	16 367
Sur engagements par signature	4 237	2 048	0	-1 582	1	4 704
Sur engagements de garantie	3 336	3 466	0	-2 951	0	3 851
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>1 277</i>	<i>1 131</i>	<i>0</i>	<i>-942</i>	<i>0</i>	<i>1 466</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>2 059</i>	<i>2 335</i>	<i>0</i>	<i>-2 009</i>	<i>0</i>	<i>2 385</i>
Sur engagements de financement	1 811	2 198	0	-1 713	-1	2 295
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>1 360</i>	<i>1 758</i>	<i>0</i>	<i>-1 305</i>	<i>-1</i>	<i>1 812</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>451</i>	<i>440</i>	<i>0</i>	<i>-408</i>	<i>0</i>	<i>483</i>
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	508	110	-7	-42	0	569
Provisions pour risques sur créances diverses	4 260	814	0	-126	0	4 948
Autres provisions	21 214	263	0	-6 651	1	14 827
Provision pour épargne logement	20 217	0	0	-6 140	0	14 077
Provisions pour éventualité diverses	641	263	0	-261	0	643
Autres provisions	356	0	0	-250	1	107
Provisions pour engagements de retraite et médaille du travail	861	842	-70	-791	0	842
TOTAL	36 227	9 741	-77	-13 856	1	32 036

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière est notamment composé de la directive (dite BRRD) sur le rétablissement et la résolution des banques et du règlement (dit SRMR) instaurant le mécanisme de résolution unique et le Fonds de résolution bancaire unique (FRU).

Ce FRU a été alimenté par des contributions de l'ensemble des banques des États membres participant à l'Union Bancaire et a atteint fin 2023 l'objectif fixé d'une dotation globale supérieure ou égale à 1% des dépôts couverts de ces mêmes banques. Une fraction des contributions pouvait être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables (EPI) sécurisés par le versement de dépôts de garantie en espèces rémunéré (cf. note 9.2).

Dans l'hypothèse où des mesures de résolution faisant intervenir le FRU seraient mises en œuvre, le Conseil de Résolution Unique pourrait appeler tout ou partie des EPI afin de rétablir les moyens financiers disponibles du Fonds dans la limite du plafond de 1% précité.

Les dépôts de garantie ont vocation à être remboursés par le FRU dès lors que la contribution représentée par l'EPI serait versée.

L'horizon de l'appel des engagements irrévocables de paiement est jugé incertain et, le cas échéant, à très long terme, dans le contexte de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2025. Depuis la mise en place du cadre, aucune intervention du FRU n'a été nécessaire dans les cas de résolution traités par le Conseil de Résolution Unique. Aucune mesure de résolution nécessitant un recours aux EPI n'est anticipée en zone euro dans un horizon prévisible.

Par ailleurs, une perte ou un retrait d'agrément du groupe est également jugé hautement improbable dans le contexte de continuité d'exploitation, appuyé par la stabilité et de robustesse du modèle mutualiste du Groupe Crédit Mutuel.

	31.12.2023	Dotations de l'exercice	Reprises sur provision utilisée	Reprises sur provision non utilisée	Autres variations	31.12.2024
Provisions pour risques	15 106	6 818	-9	-7 624	-139	14 152
Sur engagements par signature	4 543	1 474	0	-1 780	0	4 237
Sur engagements de garantie	3 670	3 336	0	-3 670	0	3 336
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>1 205</i>	<i>1 277</i>	<i>0</i>	<i>-1 205</i>	<i>0</i>	<i>1 277</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>2 465</i>	<i>2 059</i>	<i>0</i>	<i>-2 465</i>	<i>0</i>	<i>2 059</i>
Sur engagements de financement	1 814	1 811	0	-1 814	0	1 811
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>1 509</i>	<i>1 360</i>	<i>0</i>	<i>-1 509</i>	<i>0</i>	<i>1 360</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>305</i>	<i>451</i>	<i>0</i>	<i>-305</i>	<i>0</i>	<i>451</i>
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	850	27	-9	-360	0	508
Provisions pour risques sur créances diverses	4 229	170	0	0	-139	4 260
Autres provisions	12 180	9 394	-7	-353	0	21 214
Provision pour épargne logement	11 101	9 116	0	0	0	20 217
Provisions pour éventualité diverses ⁽¹⁾	723	278	-7	-353	0	641
Autres provisions	356	0	0	0	0	356
Provisions pour engagements de retraite et médaille du travail	883	861	-59	-824	0	861
TOTAL	28 169	17 073	-75	-8 801	-139	36 227

⁽¹⁾ intègre l'effet des arrêts de Cour de la Cassation du 13/09/2024, en matière d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel

Tableau des provisions PEL/CEL :

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	111938	184 169	1 458 606	1 754 713
Montant des provisions sur PEL	849	1 397	11 068	13 315
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				242 843
Montant des provisions sur CEL				170
Dotations Provisions EL				0
Reprises Provisions EL				6 140
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				-14 746
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				592

Engagements de retraites et avantages similaires :

	31.12.2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2025
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0	0
Compléments de retraite	0	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	861	842	-861	0	842
TOTAL	861	842	-861	0	842

Régime à prestations définies - Principales hypothèses actuarielles retenues :

	31.12.2025	31.12.2024
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	3,80%	3,50%
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,32%	2,21%

⁽¹⁾ Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière :

Variation de la dette actuarielle	31.12.2024	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecart actuariels suite chgt hypo. Démo.	Ecart actuariels suite chgt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2025
Engagements	10 534	304	507		-525	-1 021	-446	-1	9 352
Contrat d'assurance	11 765	412		0		-48	-446	-1	11 682
Solde net	-1 231	-108	507	0	-525	-973	0	0	-2 330
Provision	0								0

Variation de la dette actuarielle	31.12.2023	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecart actuariels suite chgt hypo. Démo.	Ecart actuariels suite chgt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2024
Engagements	10 409	286	508		-48	-11	-611	0	10 534
Contrat d'assurance	12 040	384		0		-48	-611	0	11 765
Solde net	-1 631	-98	508	0	-48	-37	0	0	-1 231
Provision	0								0

Une variation de plus/moins 25 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 192 K€ / une augmentation de 200 K€ de l'engagement.

Variation de la juste valeur des actifs du régime :

	31.12.2024	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2025
Juste valeur des actifs du régime	11 765	-48	412	0	-446	-1	11 682

	31.12.2023	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2024
Juste valeur des actifs du régime	12 040	-48	384	0	-611	0	11 765

Note 24 - Réserves liées au capital et réserves

24.1 Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2025	31.12.2024 corrigé	31.12.2024 publié
Capital et réserves liées au capital	298 177	296 118	296 118
Capital	288 614	286 555	286 555
Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 563	9 563	9 563
Réserves consolidées	2 256 309	2 077 063	2 063 200
Réserve légale	19 404	19 338	19 338
Réserves statutaires et contractuelles	1 715 978	1 631 236	1 631 236
Réserves réglementées	59 281	59 281	59 281
Autres réserves (dont effets liés à la première application)	461 636	381 543	367 680
<i>dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres</i>	107 745	18 906	18 906
Report à nouveau	-1 900	-14 385	-14 385
TOTAL	2 554 486	2 373 181	2 359 318

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

24.2 Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2025	31.12.2024
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
. placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	0	0
. actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	0	0
.actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	1 293 507	1 273 813
. dérivés de couverture (CFH)	0	0
. risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
. autres	-444	-1 449
TOTAL	1 293 063	1 272 364

* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflect

Note 25 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2025	31.12.2024
Engagements de financement	1 678 270	1 502 666
Engagements en faveur d'établissements de crédit	53 825	47 550
Engagements en faveur de la clientèle	1 624 445	1 455 116
Engagements de garantie	434 198	427 092
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	8 143	7 406
Engagements d'ordre de la clientèle	426 055	419 686
Engagements sur titres	34 815	0
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	34 815	0
Engagements reçus	31.12.2025	31.12.2024
Engagements de financement	0	0
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	3 820 525	3 808 424
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 705 394	2 915 421
Engagements reçus de la clientèle	1 115 131	893 003
Engagements sur titres	89 642	90 207
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	89 642	90 207

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2025	31.12.2024
Actifs donnés en pension	476 055	437 245
Passifs associés	440 950	511 107
TOTAL	917 005	948 352

Autres actifs donnés en garantie de passif	31.12.2025	31.12.2024
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	90 524	93 426
TOTAL	90 524	93 426

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 26 - Intérêts et produits / charges assimilés

	31.12.2025		31.12.2024 corrigé		31.12.2024 publié
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Etablissements de crédit & banques centrales	113 993	-49 227	146 758	-78 608	146 758
Clientèle	330 035	-241 849	302 134	-292 670	302 134
<i>. dont crédit-bail</i>	0	0	0	0	0
Obligation locative	0	-70	0	-34	0
Instruments dérivés de couverture	84 484	-95 508	131 086	-98 761	131 086
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	393	0	240	0	240
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0
Titres au coût amorti	34 625	0	33 402	0	26 820
Dettes représentées par un titre	0	-66 533	0	-92 436	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0
TOTAL	563 530	-453 187	613 620	-562 509	607 038
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	478 653	-357 609	475 712	-463 748	475 712
<i>Dont intérêts sur passifs au cout amorti</i>		-357 609		-463 748	

Note 27 – Commissions

	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 884	-343	1 772	-321
Clientèle	40 296	-1 322	39 179	-2 237
Titres	4 756	-517	4 576	-437
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	2 272	0	2 292	0
Instruments dérivés	0	0	0	0
Change	125	0	128	0
Engagements de financement et de garantie	781	-353	871	-693
Prestations de services	123 722	-28 751	117 207	-25 374
TOTAL	171 564	-31 286	163 733	-29 062

Note 28 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2025	31.12.2024
Instruments de transaction	-771	-1 709
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité des couvertures	-1	-1
. Sur-couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur-couverture de juste valeur (FVH)	-1	-1
. Variations de juste valeur des éléments couverts	-6 579	26 011
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	6 578	-26 012
Résultat de change	2 048	-338
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	8 944	11 437
TOTAL des Variations de Juste Valeur	10 220	9 389

Note 29 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31.12.2025	31.12.2024
Dividendes	32 280	106 087
<i>dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période</i>	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	0	0
TOTAL	32 280	106 087

Note 30 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti

	31.12.2025	31.12.2024 corrigé	31.12.2024 publié
Actifs financiers au coût amorti			
PV/MV réalisées sur :	0	-1 216	16 695
. Effets publics	0	-1 216	16 695
. Obligations et TRF	0	0	0
TOTAL	0	-1 216	16 695

Note 31 - Produits / Charges des autres activités

	31.12.2025	31.12.2024
Produits des autres activités		
Immeubles de placement :	0	0
. reprises de provisions/amortissements	0	0
. plus-values de cession	0	0
Charges refacturées	572	430
Autres produits	37 828	34 425
Sous Total	38 400	34 855
Charges des autres activités		
Immeubles de placement :	-1 875	-1 572
. dotations aux provisions/amortissements	-1 875	-1 572
. moins-values de cession	0	0
Autres charges	-6 013	-6 903
Sous Total	-7 888	-8 475
TOTAL NET	30 512	26 380

Note 32 - Frais généraux

	31.12.2025	31.12.2024
Charges de personnel	-139 551	-133 998
Autres charges d'exploitation	-75 144	-75 076
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions - Immobilisations d'exploitation	-9 132	-8 045
TOTAL	-223 827	-217 119

32.1 Charges de personnel

	31.12.2025	31.12.2024
Salaires et traitements	-78 780	-78 090
Charges sociales	-33 479	-32 501
Avantages du personnel à court terme	0	0
Intéressement et participation des salariés	-15 676	-11 645
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-11 616	-11 762
TOTAL	-139 551	-133 998

32.2 Autres charges d'exploitation

	31.12.2025	31.12.2024
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-4 066	-2 272
Locations	-4 669	-3 982
- locations à court terme d'actifs ⁽²⁾	-851	-788
- locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽³⁾	-3 171	-2 661
- autres locations	-647	-533
Autres services extérieurs	-66 725	-68 937
Autres charges diverses	316	115
TOTAL	-75 144	-75 076

⁽¹⁾ Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de -19 K€ au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2025, contre -1 K€ en 2024

⁽²⁾ inclut l'immobilier en tacite reconduction

⁽³⁾ Inclut le matériel informatique

32.3 Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2025	31.12.2024
Amortissements :	-9 150	-8 117
- immobilisations corporelles	-5 311	-5 012
<i>dont droits d'utilisation</i>	-1 059	-1 025
- immobilisations incorporelles	-3 839	-3 105
Dépréciations :	18	+72
TOTAL	- 9 132	-8 045

Note 33 - Coût du risque

	31.12.2025	31.12.2024
- pertes attendues à 12 mois (S1)	17 264	7 409
- pertes attendues à terminaison (S2)	-15 321	-6 571
- actifs dépréciés (S3)	-12 514	-20 793
TOTAL	-10 571	-19 955

31.12.2025	Dotations	Reprises	Créances irrecouvrables couvertes	Créances irrecouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-47 481	64 745				17 264
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	1				1
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-44 554	62 457				17 903
Actifs financiers au coût amorti - titres	-38	40				2
Engagements donnés	-2 889	2 247				-642
Pertes attendues à terminaison (S2)	-67 362	52 041				-15 321
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-64 587	49 624				-14 963
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-2 775	2 417				-358
Actifs dépréciés (S3)	-26 547	19 610	-5 006	-1 233	662	-12 514
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-23 601	17 902	-5 006	-1 233	662	-11 276
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-84	0	0	0	0	-84
Engagements donnés	-2 862	1 708	0	0	0	-1 154
TOTAL	-141 390	136 396	-5 006	-1 233	662	-10 571

31.12.2024	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-70 049	77 457				7 408
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	-1	2				1
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-67 217	74 572				7 355
Actifs financiers au coût amorti - titres	-194	169				-25
Engagements donnés	-2 637	2 714				77
Pertes attendues à terminaison (S2)	-63 902	57 331				-6 571
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-61 392	54 561				-6 831
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-2 510	2 770				260
Actifs dépréciés (S3)	-36 744	21 621	-5 441	-1 190	962	-20 792
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-35 039	19 831	-5 441	-1 190	957	-20 882
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-61	10	0	0	0	-51
Engagements donnés	-1 644	1 780	0	0	5	141
TOTAL	-170 695	156 409	-5 441	-1 190	962	-19 955

Note 34 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2025	31.12.2024
Immobilisations corporelles et incorporelles	-112	583
Moins-values de cession	-881	-161
Plus-values de cession	769	744
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	-26	0
TOTAL	-138	583

Note 35 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2025	31.12.2024
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	0

Note 36 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt :

	31.12.2025	31.12.2024 corrigé	31.12.2024 publié
Charge d'impôt exigible	-17 425	-12 711	-15 637
Charge d'impôt différé	1 286	12 685	12 685
Ajustements au titre des exercices antérieurs	2	0	0
TOTAL	-16 137	-26	-2 952

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique :

	31.12.2025	31.12.2024 corrigé	31.12.2024 publié
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%	25,83%
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	1,07%	0,00%	0,00%
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	0,00%	0,00%	0,00%
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	0,00%	0,00%	0,00%
Impact du carry back	0,00%	0,00%	0,00%
Décalages permanents	-5,94%	-28,18%	-25,03%
Autres	-2,85%	2,39%	2,12%
Taux d'impôt effectif	18,11%	0,03%	2,92%
Résultat taxable	89 097	89 931	101 260
Charge d'impôt	-16 137	-26	-2 952

NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISE EN CAPITAUX PROPRES

Note 37 – Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2025 Mouvements	31.12.2024 Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-Total		
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat ⁽¹⁾	-87 321	-8 185
Autres mouvements	107 015	20 878
Sous-Total	19 694	12 693
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-total		

(...)	31.12.2025	31.12.2024
	Mouvements	Mouvements
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 005	-58
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		-6
TOTAL	20 699	12 629

(1) sur instruments de dettes

Note 38 – Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	20 328	-634	19 694	11 718	975	12 693
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 355	-350	1 005	-78	20	-58
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	0	-8	2	-6
TOTAL	21 683	-984	20 699	11 632	997	12 629

E. AUTRES INFORMATIONS

Note 39 – Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2024. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est égale à la valeur exigible par le client, soit la valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

31.12.2025	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	21 260 507	21 511 838	-251 331	1 131 686	20 128 815	6
Caisse, Banques centrales	24 623	24 623	0		24 623	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 454 862	4 460 105	-5 243		4 454 862	0
Prêts et créances à la clientèle	14 241 180	14 471 941	-230 761		14 241 180	0
Titres au coût amorti	2 539 842	2 555 169	-15 327	1 131 686	1 408 150	6
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	19 887 461	19 965 751	-78 290	0	11 037 660	8 849 801
Dettes envers les établissements de crédit	1 187 649	1 168 505	19 144		1 187 649	0
Dettes envers la clientèle	15 800 486	15 891 535	-91 049		6 950 685	8 849 801
Dettes représentées par un titre	2 899 326	2 905 711	-6 385		2 899 326	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

31.12.2024	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	20 718 160	20 901 074	-182 914	997 632	19 720 522	6
Caisse, Banques centrales	29 000	29 000	0		29 000	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 268 307	4 338 165	-69 568		4 268 307	0
Prêts et créances à la clientèle	14 015 045	14 119 613	-104 568		14 015 045	0
Titres au coût amorti	2 405 808	2 414 296	-8 488	997 632	1 408 170	6
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	19 425 652	19 478 918	-53 266	0	10 450 492	8 975 160
Dettes envers les établissements de crédit	1 440 768	1 414 640	26 128		1 440 768	0
Dettes envers la clientèle	15 279 459	15 353 826	-74 367		6 304 299	8 975 160
Dettes représentées par un titre	2 705 425	2 710 452	-5 027		2 705 425	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

Catégories :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Note 40 - Effectifs moyens

	31.12.2025	31.12.2024
Techniciens de la banque	1 032	1 032
Cadres	647	657
Autres	99	97
TOTAL	1 778	1 786

Note 41 – Informations fournies au titre de la rémunération et des avantages accordés aux dirigeants

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée chaque année par le conseil d'administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2024 s'élève ainsi à 420K€.

Par ailleurs, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie :

- n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice ;
- disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés.

Note 42 – Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMCIC 7 206 K€, ce qui correspond à la rémunération des parts B.

Note 43 – Honoraires CAC

Les montants des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat sont les suivants :

	31.12.2025				
	RSM	KPMG	MAZARS	CROW FIDELIO	SEFAC
Certification des comptes	45	137	184	4	
Certification des informations en matière de durabilité		12			
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾					4
TOTAL	45	149	184	4	4

⁽¹⁾ Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

Il est à noter que la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'établit pas de rapport de durabilité. En effet, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé d'opter pour l'exemption de publication de ce rapport à ses bornes puisque les informations liées à son périmètre sont incluses dans le rapport de durabilité consolidé du Groupe Crédit Mutuel. C'est à ce titre que des honoraires ont été versés, afin que les commissaires aux comptes puissent certifier, au niveau du groupe Crédit Mutuel, les informations en matière de durabilité provenant du périmètre MABN.

Note 44 – Rapport de gestion

En application du règlement ANC 2024-02 de l'autorité des Normes Comptables, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public au siège de la Fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
43, boulevard Volney
53083 LAVAL Cedex 9
France

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS
PERRET



Tour Eqho
2, rue Gambetta
92066 Paris-la-Défense cedex

Groupe Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fédération du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 43 Boulevard Volney 53000 Laval

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « I – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025 » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les incidences sur le bilan et le compte de résultat de la correction d'erreur concernant la comptabilisation des Obligations Assimilables du Trésor indexées sur l'Inflation (OATi).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (statuts 1, 2 & 3)

Le groupe Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.

Comme indiqué dans les notes II. B, II. C.3.1.8, II. D.9.2, II. D.12.2 et II. D.33 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, le CM Maine Anjou et Basse Normandie constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques attendus (encours en statuts 1 et 2) ou avérés (encours en statut 3) de pertes. Les dépréciations pour pertes attendues (statuts 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, forward looking, ...), et complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (statut 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte.

Les expositions clientèle aux risques de crédit et de contrepartie, nettes de provisions, représentent 14 472 M€ au 31 décembre 2025. Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 219 M€ dont 49,3 M€ au titre du statut 1, 76,4 M€ au titre du statut 2 et 93,3 M€ au titre du statut 3. Le coût du risque sur l'exercice 2025 s'élève à -10,6 M€.

Dépréciation des encours de crédits en statuts 1 et 2 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier l'existence d'un dispositif de contrôle interne ;
- effectuer une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :
 - ont apprécié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles IFRS 9 ;
 - ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2025 ;
 - ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits.

Nous avons également revu les facteurs d'aggravation et de détérioration des paramètres sur les expositions à risque entraînant la comptabilisation d'une provision complémentaire locale.

Dépréciation des encours de crédit en statut 3 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provision afférentes sur base individuelle.

Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2025.

Valorisation des instruments financiers

Le groupe CM MABN détient des actifs financiers pour lesquels la valorisation retenue comptablement fait appel au jugement de la direction. Les instruments financiers concernés visent principalement les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres qui s'élèvent à 1 830 M€ au 31 décembre 2025 contre 1 716 M€ au 31 décembre 2024.

Comme indiqué dans la note II.D.11 des états financiers, les parts dans les entreprises liées s'élèvent à 1 796 M€ au 31 décembre 2025 contre 1 683 M€ au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit au classement comptable et à la détermination de la valorisation pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons notamment apprécié la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

A Levallois-Perret, le 05 mai 2026




Alexandra KRITCHMAR

Associée

KPMG AUDIT FS I

A Rennes et Paris-La-Défense, le 05 mai 2026



Audrey MONPAS

Associée



Arnaud BOURDEILLE

Associé

